

## INTRODUCTION

Dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants et les établissements publics regroupant des collectivités locales de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat sur les orientations budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

La loi NOTRe de 2015 a complété les modalités de cette présentation. L'article L.2312.1 du Code général des collectivités territoriales stipule que dans les collectivités territoriales de 3.500 habitants et plus, le Maire ou le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que ceux sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur du syndicat ARTICLE 13 – Débat d'Orientations Budgétaires « Dans un délai de deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, général et annexes, une séance du Comité syndical est consacrée aux orientations générales des budgets de l'exercice à venir. Le Débat est introduit par un rapport du Président présentant les orientations budgétaires, adressé à l'ensemble des délégués cinq jours francs au plus tard avant la réunion du Comité syndical.

*Les délégués peuvent intervenir tour à tour à leur demande dans le débat selon la nature du budget examiné et dans les conditions précitées à l'article 11. Leurs interventions ne doivent porter que sur l'orientation budgétaire du budget examiné.*

*Au terme de la loi, le débat ne vaut pas obligation pour le Président de modifier ses projets de budgets.*

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires. Le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et ses adhérents ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- Des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail dans la collectivité.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Depuis 2016, nous faisons concorder l'exercice budgétaire avec celui de son exécution sur l'exercice civil, l'ensemble commençant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

Le rapport d'orientations budgétaires constitue un point de passage qui permet de présenter outre les orientations de l'année à venir, de rappeler ceux que sont les principaux objectifs de long terme de notre syndicat en particulier au regard des différents textes législatifs se rapportant à nos domaines d'activités : la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte en 2015 (TECV), la loi énergies climat de 2019 et qui trouvent leur traduction dans la programmation pluri annuelle de l'énergie, ainsi que la loi climat et résilience du 11 août 2021.

Votre syndicat, en qualité d'acteur référent de l'énergie, a également arrêté avec le Conseil départemental, en 2015, sa stratégie énergétique à horizon 2020/2030 et son programme d'actions.

L'examen de nos orientations budgétaires ne peut se départir de l'exercice qui consiste à décrire le contexte national dans lequel il s'inscrit et en tout premier lieu les mesures issues du plan de relance « France Relance 2030 » élaboré suite à la pandémie de la Covid 19 et dont plusieurs mesures concernent plus directement les collectivités locales mais également le projet de loi de finances 2022 (PLF 2022). A ce stade, de notre débat budgétaire, nous ne disposons que du projet sans connaître le texte définitif qui sera issu du débat parlementaire.

Selon les amendements au PLF 2022 et le vote définitif du texte, nous actualiserons nos orientations qui trouveront leur traduction lors de la préparation du budget primitif 2022 qui vous sera présenté lors de séance du 11 décembre prochain.

De même avons-nous voulu, mettre en perspective les mesures principales liées à la transition énergétique, à l'environnement et au numérique et adoptées par la Région Bourgogne Franche Comté dans son plan de relance. « Plan d'accélération de l'investissement régional d'un montant de 435 millions d'euros et comprenant 102 mesures.

Le rapport d'orientations budgétaires s'inscrit également dans le prolongement des principales mesures financières et budgétaires appliquées aux collectivités territoriales et engagées depuis plusieurs années en terme d'évolution : baisse des dotations, dispositif de contractualisation et perte d'autonomie financière...

D'autre part et reprenant en cela les observations de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche Comté qui constate « *que le SIEEEN s'attache à présenter chaque année un rapport s'orientation budgétaire méthodique compréhensible, détaillé et chiffré avec depuis 2019 vue prospective financière...* », nous nous attachons naturellement à satisfaire à cette exigence de transparence et d'informations.

# 1 - CONTEXTE DES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES EN 2021

## Ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre<sup>(a)</sup>

(en milliards d'euros)

Budgets principaux				Valeurs provisoires		Estimation	
	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020	2021
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>172,50</b>	<b>+1,3 %</b>	<b>174,70</b>	<b>+0,2 %</b>	<b>174,98</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>179,19</b>
Achats et charges externes	30,86	+2,5 %	31,64	-3,3 %	30,59	+2,9 %	31,47
Frais de personnel	62,95	+1,5 %	63,93	+1,1 %	64,61	+1,8 %	65,76
Charges financières	3,74	-5,4 %	3,54	-7,4 %	3,28	-5,7 %	3,09
Dépenses d'intervention	69,67	+1,2 %	70,54	+0,2 %	70,70	+3,3 %	73,06
Autres dépenses de fonctionnement	5,27	-4,2 %	5,05	+14,9 %	5,80	+0,1 %	5,81
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>203,89</b>	<b>+2,6 %</b>	<b>209,27</b>	<b>-1,6 %</b>	<b>205,83</b>	<b>+1,5 %</b>	<b>208,82</b>
Impôts et taxes	140,90	+3,2 %	145,43	-1,3 %	143,53	+1,5 %	145,74
Concours de l'État	34,70	+0,5 %	34,88	+0,2 %	34,94	+1,0 %	35,28
Subventions reçues et participations	11,43	+2,0 %	11,66	+7,2 %	12,50	+5,1 %	13,14
Ventes de biens et services	9,87	+4,3 %	10,30	-16,8 %	8,56	+0,1 %	8,57
Autres recettes de fonctionnement	7,00	+0,0 %	7,00	-10,1 %	6,30	-3,5 %	6,08
Épargne brute (3) = (2)-(1)	31,39	+10,1 %	34,57	-10,8 %	30,84	-3,9 %	29,63
Épargne nette = (3)-(8)	17,34	+17,3 %	20,33	-18,8 %	16,50	-9,5 %	14,93
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>50,81</b>	<b>+13,7 %</b>	<b>57,785</b>	<b>-6,2 %</b>	<b>54,195</b>	<b>+8,8 %</b>	<b>58,984</b>
Dépenses d'équipement	35,73	+13,9 %	40,69	-12,5 %	35,62	+8,7 %	38,72
Subventions d'équipement versées	12,62	+14,4 %	14,45	+9,0 %	15,75	+9,8 %	17,29
Autres dépenses d'investissement	2,45	+8,1 %	2,65	+6,6 %	2,83	+5,3 %	2,97
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>21,53</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>23,26</b>	<b>-1,7 %</b>	<b>22,86</b>	<b>+10,4 %</b>	<b>25,24</b>
FCTVA	4,80	+6,3 %	5,10	+8,2 %	5,52	+0,0 %	5,52
Dotations et Subventions d'équipement	11,57	+12,1 %	12,98	+0,8 %	13,08	+12,0 %	14,65
Autres recettes d'investissement	5,16	+0,5 %	5,19	-17,7 %	4,27	+18,9 %	5,08
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>223,31</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>232,48</b>	<b>-1,4 %</b>	<b>229,18</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>238,17</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>225,42</b>	<b>+3,2 %</b>	<b>232,53</b>	<b>-1,7 %</b>	<b>228,69</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>234,07</b>
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+2,11		+0,04		-0,49		-4,11
Remboursements de dette (8)	14,05	+1,3 %	14,23	+0,7 %	14,34	+2,5 %	14,70
Emprunts (9)	13,36	+2,0 %	13,62	+34,9 %	18,38	+14,5 %	21,05
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,69		-0,61		+4,04		+6,35
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>237,36</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>246,72</b>	<b>-1,3 %</b>	<b>243,52</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>252,88</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>238,78</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>246,15</b>	<b>+0,4 %</b>	<b>247,07</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>255,12</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,42		-0,57		+3,55		+2,24
<b>Dette au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>150,34</b>	<b>-0,2 %</b>	<b>150,05</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>155,06</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>161,41</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,4%	+1,1 pt	16,5%	-1,5 pt	15,0%	-0,8 pt	14,2%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,5%	+1,2 pt	9,7%	-1,7 pt	8,0%	-0,9 pt	7,1%
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,7%	-2,0 pt	71,7%	+3,6 pt	75,3%	+2,0 pt	77,3%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,4 an	4,3 ans	+0,7 an	5,0 ans	+0,4 an	5,4 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL - Données DGFIP. Budgets principaux.

- HAUSSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Selon leurs budgets primitifs, les collectivités locales prévoient d'augmenter leurs dépenses de fonctionnement de + 2,4 % en 2021. Cette progression provient autant de la reprise des achats et charges externes que de la forte croissance des subventions de fonctionnement versées.

Les frais de personnel représentent plus du tiers des dépenses de fonctionnement. Après l'accélération de 2017 due à l'augmentation du point d'indice et à la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique, leur évolution était revenue sur une trajectoire plus habituelle. Ces dépenses augmenteraient de + 1,8 % en 2021. La baisse des dépenses liées aux contrats aidés se poursuivrait (- 3,8 %), compensée par un recours accru aux autres types de contrats (+ 5,4 %), tandis que la masse salariale des fonctionnaires augmenterait en 2021 au même rythme qu'en 2020 (+ 1,1 %). Les frais correspondant aux rémunérations des apprentis accéléreraient (+ 11,4%).

Les dépenses d'intervention (73Mds € soit +3,3%) sont constituées pour l'essentiel des dépenses d'action sociales.

Les charges à caractère général (31,5Mds €) portés en 2021 notamment par les fournitures et les prestations de services achetées par les régions, reprendraient leur progression (+ 2,9%), après leur baisse en 2020 due à la mise en veille de certains services ou équipements.

Les charges financières continueraient de diminuer en 2021 (- 5,7 %), et ceci pour tous les niveaux de collectivités. Elles ont baissé de - 33 % en six ans et représentent désormais moins de 2 % des dépenses de fonctionnement.

- REPRISE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, selon les budgets primitifs des collectivités, les recettes de fonctionnement augmenteraient de + 1,5 %. Cela marquerait un retour à la croissance, après une année 2020 affectée par des pertes de recettes (- 1,6 %).

En 2021, les impôts et taxes subissent d'importantes modifications, les principales étant :

- Les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP).
- Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH-RP.
- Les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte.
- Les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA.
- Les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'Etat.
- La suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA.

L'ensemble de ces changements devrait conduire à une augmentation de ces recettes (145,7Mds €) de l'ordre de 1,5%.

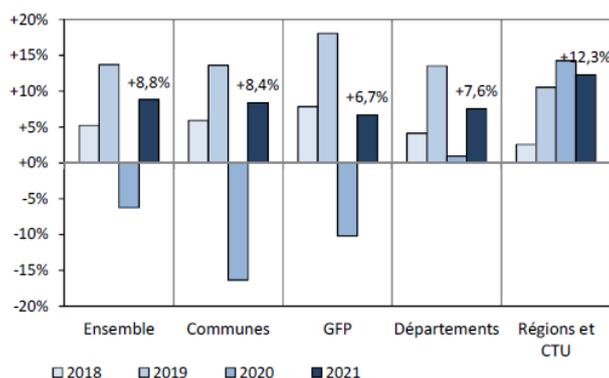
Les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales), n'augmenteraient pas cette année. Elles avaient, en 2020, subi la crise très sévèrement (-16,8%). Elles ne constituent qu'une faible part des recettes de fonctionnement des collectivités locales.

L'enveloppe des concours financiers de l'État augmenterait de + 1,0 %, après deux années de stabilité.

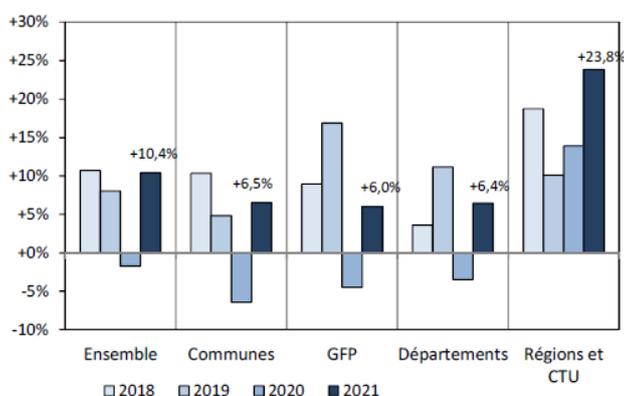
En prenant les résultats des budgets primitifs pour 2021 comme base d'estimation des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales baisserait de - 3,9 %. Cette baisse serait donc moins forte que celle de 2020 (- 10,8 %). Les taux d'épargne brute diminueraient pour tous les niveaux de collectivités. On reviendrait à des taux similaires à ceux de 2016 pour les départements et pour le bloc communal, mais à des taux très inférieurs pour les régions.

- FRANCHE ACCELERATION DES INVESTISSEMENTS

En 2021, la reprise des dépenses d'investissement (+ 8,8 %) serait générale (graphique). Ce n'était pas le cas en 2020, où seules les régions avaient investi de manière conséquente. Les dépenses du bloc communal avaient au contraire chuté, et celles des départements quasiment stagné.



Les recettes d'investissement augmenteraient plus vite (+10,4%), surtout portées par les subventions reçues et par les autres dotations que le FCTVA (+ 12,0 %, contre + 0,0 % pour le FCTVA, dont les budgets primitifs des collectivités n'ont pas reproduit l'évolution de + 9,1 % affichée dans le projet de loi de finances 2021).



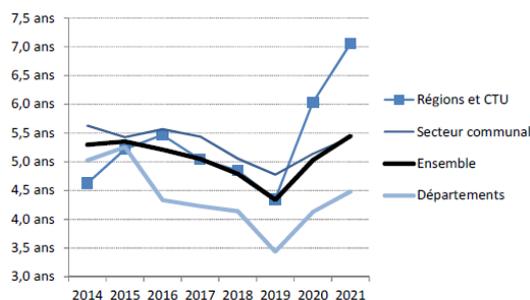
Source : DGCL. Données DGFîP. Budgets principaux.

Malgré la hausse plus forte des recettes d'investissement sur les dépenses d'investissement, les collectivités pourraient enregistrer en 2021 un besoin de financement de - 4,1 Md€, du fait du recul de l'épargne brute. Tous les niveaux de collectivités seraient concernés en 2021, en particulier les régions et CTU.

Afin de répondre à ce besoin de financement, le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2021 pourrait augmenter de + 14,5 % et atteindre 21,0 Md€, selon leurs budgets primitifs.

Comme dans le même temps les remboursements augmenteraient de + 2,5 % et atteindraient 14,7 Md€, le flux net de dette serait en forte augmentation (+ 6,3 Md€). Le stock de dette augmenterait alors pour la deuxième année consécutive (+ 4,1%, après + 3,3 %), après avoir stagné entre 2017 et 2019.

Cette augmentation du stock de dette, jointe à la détérioration de l'épargne brute, dégraderait le délai de désendettement des collectivités locales, qui s'allongerait de + 0,4 an, à 5,4 ans.



Source : DGCL. Données DGFîP. Budgets principaux.

- FOCUS SUR LE BLOC COMMUNAL

En 2021, les recettes de fonctionnement, du bloc communal, devraient être stable aux alentours de 115,3Mds €. Les dépenses de fonctionnement progresseraient de 1,9% (98Mds €).

L'épargne brute devrait donc globalement être en baisse de 3,5% (17,3Mds €). Elle couvrirait 51% des dépenses d'investissements (hors emprunts) elles même en hausse de 7,8% par rapport à 2020 (33,6Mds €).

L'en-cours de la dette devrait légèrement augmenter pour se positionner à hauteur de 94Mds €.

## **2 – LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE EN 2022**

Celui-ci trouvera à s'exprimer en premier lieu dans le plan de relance précité qui a été évalué à 100Mds € en soutien à l'investissement local dont on retracera les principales mesures relatives à nos activités et celles relevant des communes ou EPCI. France.

En second lieu, nous retracerons les principales mesures du plan de relance régional.

Enfin, nous examinerons dans le cadre du projet de loi de finances 2022 les dispositifs relevant à la fois du syndicat et de ses collectivités adhérentes.

- PLAN DE RELANCE « FRANCE RELANCE 2030 »

Dans le secteur du bâtiment qui représente 25% des émissions de gaz à effet de serre, il est prévu de renforcer le dispositif « MaPrimeRénov' » élargie à tous les propriétaires sans condition de ressources, d'accroître ainsi l'efficacité des aides à la rénovation énergétique des bâtiments privés, de soutenir les rénovations globales en allouant 2 Mds €.

Investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat afin de réduire la facture énergétique et procurer un confort aux usagers pour un coût de 4Mds €.

Soutenir la restructuration lourde de logements sociaux et leur rénovation énergétique en recherchant des solutions industrielles performantes afin d'en réduire les coûts au rythme de 500M€/an soit 10 000 logements.

Le commissariat général de France Stratégie propose une démarche pour accélérer la rénovation énergétique des logements qui repose sur 4 phases afin d'écartier les principaux obstacles identifiés : surmonter la contrainte de crédit des ménages et encourager la prise de risque, structurer l'offre des opérateurs économiques avec une montée en efficacité et en compétences, aligner les intérêts des parties prenantes au sein de copropriétés, permettre les contrats de performance énergétique de long terme attachés au logement et non à la qualité de l'occupant.

1<sup>ER</sup> Phase : Choix d'opérateurs de la rénovation sélectionnés par la puissance publique pour conduire des rénovations portant eux même le financement (remboursement via les économies d'énergies réalisées sur les factures avec les bénéficiaires) -> Tiers financement.

2<sup>EME</sup> Phase : Détection et ciblage des rénovations thermiques les plus rentables en évaluant les aides et subventions mobilisables aboutissant à une contractualisation avec les propriétaires et les bailleurs.

3<sup>EME</sup> Phase : comprenant la modélisation des financements, le choix de la maîtrise d'œuvre, la contractualisation avec les prestataires pour la réalisation des rénovations avec un délai de suivi.

4<sup>EME</sup> Phase : L'opérateur se partage les économies réalisées sur les factures énergétiques des bénéficiaires à raison de 75% pour le premier et 25% pour le propriétaire ou l'occupant.

Les acteurs économiques de la rénovation énergétique déplorent la multiplicité des aides, subventions et offres de financement et leur complexité au regard des différents niveaux d'intervention (État, Région, Département, EPCI...). Il faudra veiller à fluidifier le parcours des demandeurs.

En matière de biodiversité, retenons le financement des opérations de recyclage des friches industrielles et urbaines afin de limiter la consommation des sols et leur artificialisation en vue d'un recyclage foncier ou de relocalisation d'activités dont celle des énergies renouvelables (300M€). Ainsi que la mise en place d'un dispositif d'aide destiné à favoriser la sobriété foncière via la densification des équipements publics (foncier, habitat, réseaux) doté d'une enveloppe de 350M€.

Dans le domaine de l'économie circulaire et des circuits courts, plusieurs programmes concernent nos actions à savoir l'investissement dans le recyclage pour accompagner la réduction de l'utilisation du plastique et en accélérer le réemploi avec une dotation de 226M€/an sur trois ans. La modernisation des centres de tri, de recyclage et de valorisation des déchets dont les bio déchets avec une enveloppe pluri annuelle de 274M€.

La transition agricole et forestière avec les aides à la forêt pour l'atténuer les conséquences du changement climatique (stockage de 20% des émissions de CO2), en garantir leur résilience et pérenniser les services rendus de nature économiques, sociétaux et environnementaux avec une dotation de 200M€ sur deux ans.

Les infrastructures et la mobilité comprend plusieurs programmes dont le développement du plan vélo et des transports en commun doté d'1Mds €, le verdissement des parcs automobiles qui comprend des aides à l'achat de véhicule propre (prime de conversion, bonus), renforcement du déploiement des bornes de recharge avec un fond de 1.9Mds €. Améliorer la résilience des réseaux électriques face aux événements climatiques en augmentant les investissements et la transition énergétique en milieu rural, mesure estimée à 50M€ pour 2021 avec l'abondement du FACé. Développement d'une filière hydrogène vert en soutien aux projets industriels les plus prometteurs, mettre en place un mécanisme de soutien à l'hydrogène d'origine renouvelable, développement de démonstrateurs. L'ensemble représente un investissement de 3.4Mds € d'ici 2023.

Les technologies vertes et le lancement d'un quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA) pour renforcer l'innovation au service de la transition énergétique : énergie décarbonée, mobilités durables et villes résilientes, souveraineté alimentaire, sobriété pour la production d'espaces et services urbains. Enveloppe financière de 3.4Mds € pour la période 2021-2023.

Une offre financière renforcée via des nouveaux produits « Climat » de BPI France pour accompagner les territoires et les entreprises via des prêts dédiés à la transition énergétique, à la filière des ENR à hauteur de 2.5Mds €.

En matière de numérique, il est créé une enveloppe pour le soutien à l'innovation et à la transformation numérique de l'Etat et des territoires pour les projets ayant les meilleures perspectives d'amélioration du service public et la cybersécurité d'un montant d'1 Mds € pour la période de 2021/2023.

La crise a catalysé l'usage des services numériques pour l'accès à des services essentiels de la vie quotidienne excluant les personnes les plus éloignés du numérique, d'où la

création d'un fonds d'aide à l'inclusion numérique pour favoriser l'appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques doté de 250M€.

Accélération du déploiement de la fibre optique d'ici 2025 avec le plan France Très Haut Débit avec une enveloppe de 250M€.

Nous avons veillé à décrypter dans chacune de ces mesures dont toutes les dispositions essentielles ne sont pas encore toutes connues, de cibler les premières mesures qui à ce stade peuvent trouver une traduction dans ces orientations budgétaires et qui pourront l'être lors de l'élaboration des budgets primitifs.

- **PLAN D'ACCELERATION DE L'INVESTISSEMENT REGIONAL**

Ce plan régional s'inscrit en complémentarité du plan de relance national et des actions mises en œuvre au plan européen dans la perspective de participer au rebond de l'économie régionale jusqu'à fin 2023.

Ce plan d'investissement de 540 M€ dont 435 M€ de financement régional et 105 M€ de fonds européen se décline en quatre grandes priorités : EMPLOI - ÉCOLOGIE - TERRITOIRES ET SOLIDARITÉ.

Nous nous attacherons dans les présentations à suivre, à relever les principales mesures qui là encore sont à mettre au regard de nos politiques syndicales.

En matière de transition écologique et énergétique, le plan d'accélération pour armer le territoire face aux défis majeurs du changement climatique inscrit 47 mesures représentant 237 M€ d'investissement

- Stimuler les projets de rénovation énergétique (70 M€) en élargissant l'accès au dispositif Effilogis (programme régional d'efficacité énergétique des bâtiments) et accompagner la montée en compétence par la formation les professionnels du secteur.
- Développer les énergies renouvelables et leur stockage en augmentant la participation au capital de la Région dans les SEM ENR locales dont Nièvre Énergies (3 M€), en créant un fonds régional de la Transition Énergétique dédiées aux ENR (7M€), déployer de l'énergie solaire (22.4 M€) et le développement de la production d'hydrogène.
- Accélérer la transition énergétique dans le transport à l'origine de 94 % des émissions de CO2 (79.7M€).
- Préserver la biodiversité (5.9M€) dont 2.5 M€ pour lutter contre les effets du changement climatique.
- Accélérer les projets d'économie circulaire et de réduction des déchets en multipliant par 15 le montant annuel consacré à l'accélération de projets d'économie circulaire (9 M€) et en généralisant le tri à la source des bio déchets pour 1 M€.
- Promouvoir la filière forêt-bois (10 M€) confrontée à la crise climatique destructrice de milieu naturels en soutenant la création de plate-forme de stockage de bois scolytés pour 1 M€, en aidant la construction bois notamment les bâtiments publics (5 M€).

- **PROJET LOI DE FINANCES 2022 (PLF)**

Le PLF 2022 s'inscrit dans un contexte de reprise économique, qui permet d'envisager un rétablissement progressif des finances publiques. L'activité économique devrait retrouver son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021. Le PLF 2022 prévoit un niveau de croissance de + 4 % pour l'année à venir.

Le PLF 2022 a été présenté mercredi 22 septembre en Conseil des ministres. Le dernier PLF du quinquennat d'Emmanuel Macron prévoit des mesures touchant les particuliers, mais aucune réforme fiscale importante.

Les principales mesures pour les particuliers sont :

- Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu
- Nouveau calcul de l'allocation aux adultes handicapés
- Amélioration de la rétribution de l'avocat intervenant au titre de l'aide juridictionnelle
- Quasi-stabilité du nombre de fonctionnaires d'Etat
- Un revenu d'engagement créé par amendement au cours du débat parlementaire.

Les prévisions macroéconomiques du PLF pour 2022

Les mesures de soutien et de relance prises par le Gouvernement pour faire face à la crise de la Covid-19 ont permis d'en limiter les conséquences économiques et sociales et ont favorisé un rebond rapide de l'économie. Ce rebond a été particulièrement marqué pour l'investissement (aussi bien des ménages que des entreprises) et l'emploi, qui ont déjà retrouvé leur niveau d'avant-crise au 1er semestre 2021.

Au niveau global, l'activité économique est désormais très proche de son niveau d'avant-crise.

La croissance resterait soutenue en 2022, à +4 %. Elle profiterait en particulier de la progression marquée de la consommation, par rapport à une année 2021 où cette dernière restait contrainte par les mesures sanitaires, dans un contexte où le pouvoir d'achat serait très dynamique en 2021. Elle bénéficierait aussi du retour progressif à la normale de l'activité dans le tourisme et l'aéronautique, ce qui permettrait une forte hausse des exportations.

Cette dynamique serait soutenue par les mesures du Gouvernement : ainsi, le plan France Relance soutient l'emploi et l'activité, les mesures socio-fiscales prises depuis 2017, et notamment la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales augmentent le pouvoir d'achat des ménages, tandis que la baisse des impôts de production améliore les marges des entreprises, et donc leur capacité à investir et à se développer.

L'inflation augmenterait en 2021 à +1,5 %, du fait notamment du rebond des prix volatils, en particulier ceux des produits énergétiques. Elle serait stable à +1,5 % en 2022, la dynamique des prix revenant vers son niveau habituel, en lien avec la reprise économique.

• **LES PRINCIPALES MESURES DU PLF CONCERNANT LES COLLECTIVITES**

Les concours de l'État en faveur des collectivités territoriales (maintien de la DGF "à périmètre constant - FCTVA - Prélèvements sur les recettes de l'État - Crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" - part de TVA affectée aux régions ) seront en hausse de 525 millions d'euros

Maintien d'un soutien à l'investissement local : 1,046 Mds € pour la DETR et 150 M€ pour la DPV.

Abondement exceptionnel d'environ 300 M€ de la DSIL servant à financer les opérations des collectivités prévues dans les CRTE.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (212 M€, comme en 2021) sera réformée : sa partie péréquation sera basculée dans sa partie projets, afin de renforcer l'effet de levier de la dotation et le soutien aux projets structurants portés par les départements.

La dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité passera de 10 M€ en 2021 à 20 M€ en 2022 : création d'une nouvelle part destinée aux communes membres de parcs naturels régionaux.

Correction des effets de la réforme des impôts de production sur le dispositif de compensation péréquée dont bénéficient les départements depuis 2014 pour les aider à financer les allocations individuelles de solidarité. Afin que les départements ne soient pas lésés, le PLF crée une dotation budgétaire de 51,6 M€ en 2022 en leur faveur.

Simplification de la taxation de l'électricité : à partir de 2023, les taxes locales sur la consommation fiscale d'électricité (intérieure – communale – départementale) perdent leur caractère local, au nom de la conformité aux directives européennes et d'harmonisation des tarifs avec leur alignement sur la taxe nationale unique. Elle sera désormais perçue au niveau national (DGFIP) pour être ensuite reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

Cette fiscalité indirecte aujourd'hui perçue par le SIEEEN pour le compte de ses collectivités constitue une ressource essentielle du Syndicat qui est exclusivement dédiée depuis des années aux seuls investissements. Elle est perçue trimestriellement. Nous craignons que par le mécanisme proposé, nous perdions le bénéfice de cette perception trimestrielle et que nous observons là encore comme il en a été lors de la création du CAS FACÉ, le fait que celle-ci constitue un moyen pour abonder la trésorerie de l'État.

Le SIEEEN, qui s'emploie à en effectuer un contrôle régulier comme l'a relevé la CRC, craint que le contrôle ne lui échappe désormais auprès de la DGFIP dont le manque de technicité et d'engagement n'est pas pour nous rassurer sur l'effectivité des sommes à percevoir.

Les collectivités vont perdre aussi la liberté de fixer un taux (même si un taux plafond existait déjà) selon leur attractivité fiscale ou leurs projets de territoires.

### **3 – LES PRINCIPALES MESURES BUDGETAIRES ET COMPTABLES PRISES EN 2021**

Sur le constat de l'analyse budgétaire et financière de l'ensemble des comptes du syndicat couvrant la période 2009/2020, les épargnes brutes et nettes sont à un niveau satisfaisant, notamment pour le budget principal.

Sur la période observée, notre épargne nette est stable à hauteur de plus de 4 millions d'euros ce qui nous confère une bonne capacité d'endettement et ainsi de pouvoir soutenir nos investissements et ceux des collectivités quand dans le même temps on observe une constante avec des taux d'intérêts très bas.

Il est également constaté que l'épargne nette du budget principal énergie est positive (+ 4 564 000 € à fin 2020) sur la base d'une qualité comptable significativement améliorée.

Concernant le budget déchets ménagers il est constaté sur la période observée que notre épargne nette, si elle a fluctué, demeure positive en étant supérieure à 100 000 €/an après remboursement du capital de la dette.

En matière de dette, nous devrions lancer à l'automne des consultations pour nos budgets pour :

- La poursuite du financement de la réorganisation des quais de déchets ménagers
- l'éclairage public
- le financement des chaufferies et réseaux de chaleur.

Pour le budget prestations de service, nous avons retrouvé une situation équilibrée avec une épargne nette en 2020 de 24 000 €. La masse salariale qui constitue le premier poste de dépenses tend à décroître avec le passage au Pack services désormais rattaché au budget principal (environ 80% de l'activité).

Suite à votre décision de transférer les activités de production décentralisées d'électricité à la SEM Nièvre Energies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les opérations de cession et d'apports en nature sont en cours d'achèvement avec la remise du rapport du commissaire aux apports chargé de l'évaluation des biens. Les opérations de cessions seront réalisées en cette fin d'année après la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pour acter l'augmentation du capital social.

Enfin, pour le budget de la Régie de chaleur, l'analyse fait ressortir une épargne nette qui tend à se rapprocher de 0.

En synthèse, la situation financière du SIEEEN est saine avec en 2020 une épargne nette de 4,6 M€.

L'encours global bancaire est de 12,1 M€ soit environ 2 ans et demi d'épargne brute.

#### **4 - PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022**

Le syndicat accompagnera à la fois le bloc communal et les EPCI selon les domaines respectifs de chacun, observant que son rôle d'aménageur du territoire fait que son centre opérationnel se déplace progressivement vers les intercommunalités en charge du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la transition énergétique.

Les politiques gouvernementales en matière de transition écologique et énergétique sont au cœur de nos actions quotidiennes et devront trouver, une traduction locale en lien avec notre stratégie énergétique, et celle de la Région arrêtée via le SRADDET et les premiers PCAET de notre Département. Le SIEEEN soutient ce programme d'actions.

Nous chercherons au-delà des actions syndicales traditionnelles, à nous inscrire dans les appels à projet lancés par l'Etat à l'instar du Contrat de Transition Energétique (CTE) ou de l'ADEME avec le Contrat d'Objectif Territorial (COT-ENR) ou de la Région, dans nos domaines visés : énergie, électromobilité, efficacité énergétique, économie circulaire et valorisation des filières mais également dans les actions des plans climat et des appels à manifestation d'intérêts.

Nous vous proposons d'examiner les orientations budgétaires suivant nos principaux thèmes et domaines d'intervention à savoir :

- **L'énergie pour tous**, couvre les secteurs de l'économie concessive (contrôle des concessions), des réseaux électrique et gazier, de la production thermique avec la régie de chaleur et de la précarité énergétique.
- **La préservation de notre environnement**, concerne essentiellement le domaine des déchets ménagers et du CODEC auquel on y adjoint la mobilité décarbonée avec le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques et d'autres vecteurs comme le GNV ou l'hydrogène.
- **Un cadre de vie amélioré**, traduit nos actions dans le domaine de l'éclairage public, de la recherche de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation du patrimoine des collectivités.
- **L'économie du numérique au service de la dématérialisation**, comprend l'informatique de gestion, l'information géographique et la production cartographique le tout intégré dans un vaste plan de digitalisation avec les questions liées à la cybersécurité.
- **Les moyens opérationnels de l'action**, concernent les ressources humaines, la logistique, la dette et la communication et tout ce qui concourt à la mise en œuvre des politiques définies ci-dessus.  
L'ensemble est traduit dans un programme de manière générale pluriannuel de nos investissements.

### A – LE SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'ÉNERGIE

---

#### 1. CONTROLE DE LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

##### INVENTAIRE CAS/FACE 2021 – PERSPECTIVES ET CONSÉQUENCES DE L'INVENTAIRE CAS/FACE 2019

En 2021, un nouvel inventaire des besoins pour l'électrification rurale a eu lieu, et, une prise en compte « objective » des besoins de travaux pour la concession Nièvre a de nouveau été demandée par le SIEEEN. Après de nombreuses réunions et négociations, le SIEEEN a obtenu la prise en compte de nombreux dossiers, qui initialement n'étaient pas retenus, de la part d'Enedis. Le SIEEEN s'est appuyé sur des données provenant d'importantes campagnes de mesures chez les particuliers, mais également des données récupérées grâce aux 6 000 luminaires connectés sur le territoire. Tout cela a pu mettre en évidence que les départs mal alimentés d'Enedis n'étaient pas conformes à la réalité.

##### SUIVI DU DÉPLOIEMENT DE LINKY SUR LA CONCESSION

Le SIEEEN malgré les assurances de départ données par ENEDIS et la demande des associations de défense des consommateurs regroupées au sein de la Commission consultative de services publics locaux (CCSPL) a dû renoncer à suivre de manière exhaustive les incidents et leur résolution lors de la pose des compteurs communiquant Linky. ENEDIS a invoqué une décision de la CNIL pour refuser de communiquer les données à son Autorité organisatrice de la distribution électrique (AODE).

Le SIEEEN reste cependant à disposition des usagers qui rencontreraient des problèmes lors de la pose de Linky pour instruire et suivre les suites apportées à leur réclamation par ENEDIS ou l'entreprise sous-traitante, qu'elle a retenu pour réaliser les travaux sur la concession ou des membres des Commissions locales d'énergie (CLE) qui auraient pu en avoir eu connaissance. Mais, il faut, pour cela, que préalablement les usagers le demandent officiellement à ENEDIS...

##### PROLONGATION DE DURÉE DE VIE DES OUVRAGES (PDV)

Ce sujet déjà largement évoqué lors des trois précédents rapports d'orientation budgétaire a, début 2020 connu le début de son épilogue puisque la commission nationale de conciliation FNCCR/ENEDIS s'est réunie pour examiner la demande du SIEEEN relative à l'adoption par voie d'avenant de la PDV en investissement. Le procès-verbal de cette réunion a été finalisé seulement en septembre et transmis au Président du SIEEEN. Il valide le fait, que, préalablement à la mise en œuvre, comme travaux d'investissement de la PDV sur la HTA par ENEDIS et le SIEEEN. Le Comité syndical a ensuite validé une proposition de convention constituant logiquement un préalable à sa mise en œuvre dans le cadre du contrat existant. Cette convention sera négociée par le SIEEEN avec Enedis en fin d'année 2021.

##### NEGOCIATIONS AVEC ENEDIS ET D'EDF D'UN NOUVEAU MODELE DE CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTIONS D'ÉLECTRICITÉ SUR LA NIEVRE

En 2019 puis en 2020 ont eu lieu, les premiers échanges entre ENEDIS et le SIEEEN. Ce dernier, conformément à l'accord intervenu au plan national, sur un modèle de contrat, entend privilégier, dans nombre de domaines, le statu quo par rapport à l'ancien contrat. Il semble que cela ne soit malheureusement pas la position des négociateurs locaux et régionaux d'ENEDIS qui semblent largement ignorer les accords nationaux FNCCR/ENEDIS pour tenter d'imposer certains changements, toujours au détriment de l'autorité concédante et de celui des usagers nivernais.

Cette situation explique que les négociations n'ont guère progressé au cours des deux dernières années, il reste à espérer que le changement de Directeur Régional associé à la

réélection du Président du SIEEEN permette une meilleure et plus juste concertation entre les parties avec, pour objectif commun, d'améliorer le service public à l'ensemble des nivernais.

Après l'arrivée d'un nouveau directeur régional et directeur territorial pour la Nièvre, les échanges entre Enedis et le SIEEEN ont pu reprendre en 2021. Les négociations concernant le nouveau modèle de contrat de concession de distribution d'électricité sur la Nièvre interviendront à compter du 4ème trimestre 2021.

#### RAPPEL SUR LE ROLE DES DELEGUES DES COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE DANS LE CONTROLE DE LA CONCESSION

ENEDIS s'attache aujourd'hui à détenir et maîtriser la transmission des données à l'échelle régionale et nationale au détriment du local, qui a déjà beaucoup perdu en moyen matériel, humain et en compétence.

Cette information réciproque est pourtant indispensable au bon fonctionnement d'une relation autorité concédante/concessionnaire qui devrait être basée sur la transparence et le partage de l'information.

Nous sommes aujourd'hui très loin de cet objectif pourtant officiellement affiché dans les propos de notre concessionnaire ENEDIS.

Dans ce contexte, les délégués des communes, qui siègent dans les CLE, sont, plus que jamais, pour le SIEEEN des relais de terrain précieux pour lui fournir un maximum de signalements sur les dysfonctionnements et autres problèmes rencontrés par leurs concitoyens concernant le service public de la distribution de l'électricité.

La tenue de ces CLE, chaque automne, constitue un moment privilégié pour bénéficier de ces retours de terrain. Par ailleurs, tout au long de l'année, les élus locaux peuvent contacter leur Président de CLE ou la personne en charge du contrôle au SIEEEN.

#### METHODOLOGIE DE CONTROLE

Le SIEEEN a optimisé ses moyens de contrôle tels que la matrice de contrôle et la mise en place de fiches d'audit. Afin de suivre l'évolution de la concession sur plusieurs années, il s'est doté d'un nouvel outil : la synthèse de contrôle. Cette synthèse sur l'état des réseaux est accessible à tous via notre site internet.

Un lien vers un formulaire de réclamation a été inséré dans la rubrique « Vous avez une demande » du site Internet du SIEEEN pour permettre aux usagers de signaler tout problème rencontré avec les concessionnaires Enedis et GRDF (coupures, travaux, incidents...).

Le Syndicat compte effectuer, par ailleurs, un contrôle rigoureux sur la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), prélevée par le fournisseur et reversée à la commune. Cet exercice permettra de vérifier, notamment, si la TCCFE a bien été versée par les fournisseurs recensés et si les montants versés correspondent effectivement à la quantité d'électricité distribuée aux fournisseurs. Le SIEEEN s'intéressera au calcul de la taxe, aux frais de gestion et aux délais de reversement.

## 2. CONTRÔLE DE LA CONCESSION DE GAZ

#### CONTROLE SUR LA SECURITE DES OUVRAGES

Le contrôle sur la sécurité des ouvrages, sur la période 2017-2019, a fait ressortir des lacunes sur la connaissance du réseau du concessionnaire, la programmation des visites d'ouvrages, le maintien des patrouilles dans les communes desservies et la hausse des incidents. GRDF s'appuie sur des textes de loi pour refuser certaines obligations. Or, ces manquements constituent un risque élevé pour la sécurité des biens et des personnes. Le SIEEEN a constaté, en outre, que GRDF n'assurait plus les réunions avec le SDIS 58 et ne dispensait plus à ce dernier de formation annuelle, depuis 2016, comme l'impose l'article 9 de la convention entre les deux partis. Les recommandations ont été faites au concessionnaire pour qu'il se mette en conformité. Le Syndicat a demandé également que

le délai d'interruption des flux gazeux soit détaillé, comme indiqué dans le cahier des charges de concessions, suite à sa hausse importante en 2019 : 89 minutes.

#### CONTROLE SUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le SIEEEN a fait, en outre, un contrôle sur la Redevance à l'occupation du domaine public (RODP) sur la distribution de gaz. La RODP est calculée sur le mètre de canalisation traversant les communes. Le concessionnaire utilise un coefficient, entre 55 et 80%, sur la longueur des canalisations de distribution. En effet, ils considèrent que l'autre partie se trouve sur les voiries départementales et non communales, et doit être prise en compte dans la RODP à reverser au conseil départemental. Ce coefficient est appliqué de façon régional et ne prend pas en compte la réalité des communes de la Nièvre qui ne possèdent pas, en grande quantité, de voiries départementales. Ni le Syndicat ni la FNCCR n'a été informé officiellement de la mise en place de ce coefficient sur la Région Bourgogne Franche-Comté, comme l'affirme le concessionnaire. C'est pourquoi certaines communes ne touchent pas autant de redevance qu'elles devraient à l'avantage du département. Le Syndicat s'est rapproché du Conseil départemental pour vérifier si ce dernier recevait bien les 20 % de redevance non-pris en compte par GRDF. Depuis 2016, le département n'a pas établi de demandes pour toucher la RODP départementale. Le SIEEEN a donc apporté son aide dans le calcul et le paiement de ces 5 années de redevance. Le SIEEEN compte contacter les communes les plus impactées, en 2021, afin de recalculer la longueur des voiries communales et départementales avec l'aide des responsables des services techniques. Les collectivités desservies en gaz naturel peuvent se mettre en relation avec le Syndicat pour recalculer leur linéaire de réseau de gaz et vérifier si le montant de leur RODP est exact.

#### METHODOLOGIE DE CONTROLE

Tout comme pour l'électricité, le SIEEEN a optimisé ses moyens de contrôle tels que la mise en place de fiches d'audit. Afin de suivre l'évolution de la concession sur plusieurs années, il s'est doté d'un nouvel outil : la synthèse de contrôle. Cette synthèse sur l'état des réseaux est accessible à tous via notre site internet.

Un lien vers un formulaire de réclamation a été inséré dans la rubrique « Vous avez une demande » du site Internet du SIEEEN pour permettre aux usagers de signaler tout problème rencontré avec les concessionnaires Enedis et GRDF (coupures, travaux, incidents...).

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>Contrôle des concessions électrique et gaz</b>	Dépenses	79 319 €	36 055 €	96 765 €	95 550 €	72 477 €
	Recettes	558 762 €	576 335 €	582 939 €	561 800 €	582 732 €

#### **TOTAL REDEVANCES DE CONCESSION**

(Sous réserve de l'application des dispositions pour 2022 de l'actuel contrat de concession)

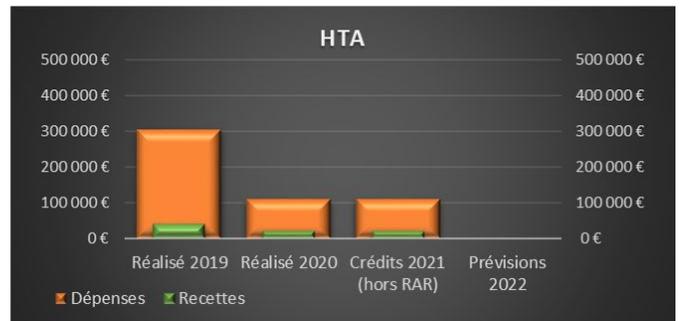
		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>Electricité</b>	R1	479 778 €	492 629 €	501 182 €	480 000 €	500 000 €
	R2	334 228 €	408 882 €	452 413 €	335 000 €	400 000 €
	Prime Départementalisation	308 208 €	310 033 €	311 310 €	310 000 €	310 000 €
<b>Gaz</b>	R1	73 247 €	75 375 €	75 658 €	75 000 €	75 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 195 461 €</b>	<b>1 286 919 €</b>	<b>1 340 563 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 285 000 €</b>

1. LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Concernant les travaux basse tension délibérés, renforcements, réseaux vétustes qui doivent concourir à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux de distribution, le SIEEEN prévoit une augmentation sur 2022. Le niveau du Compte d'affectation spéciale (CAS/FACé) devrait être sensiblement au même niveau qu'en 2021 en application de l'inventaire 2020 (hors programme spécial).

En matière d'extensions de réseaux en revanche, au regard du nombre de saisines qui demeure faible, le SIEEEN a prévu une augmentation dans la continuité des exercices précédents... qui pourra, si nécessaire être complétée par décision modificative en cours d'année d'autant que le coût de ces travaux est couvert par la Part couverte par le tarif (PCT) pour l'usage relevant du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) à hauteur de 40 %, les 60 % restant sont à la charge des collectivités ou demandeurs. Ces travaux ne pèsent donc pas sur le budget du SIEEEN, ils constituent une « opération blanche » (hors maîtrise d'œuvre du service).

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021 (hors RAR)	Prévisions 2022
Renforcement des réseaux	<b>Dépenses</b>	1 846 480 €	1 713 404 €	1 822 900 €	2 060 000 €
	<b>Recettes</b>	1 051 179 €	1 048 490 €	1 039 927 €	1 060 000 €
	<i>FACE</i>	818 738 €	780 229 €	740 000 €	740 000 €
	<i>TVA</i>	232 441 €	268 261 €	299 927 €	320 000 €
Sécurisation des réseaux	<b>Dépenses</b>	1 611 914 €	2 047 879 €	1 900 800 €	2 000 000 €
	<b>Recettes</b>	1 294 759 €	1 108 802 €	1 292 744 €	1 290 000 €
	<i>FACE</i>	841 846 €	538 174 €	730 000 €	730 000 €
	<i>ENEDIS</i>	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
	<i>TVA</i>	202 913 €	320 628 €	312 744 €	310 000 €
Renouvellement HTA	<b>Dépenses</b>	304 676 €	111 132 €	111 500 €	0 €
	<b>Recettes</b>	38 354 €	17 399 €	18 345 €	0 €
	<i>TVA</i>	38 354 €	17 399 €	18 345 €	0 €
Extension des réseaux	<b>Dépenses</b>	510 606 €	603 895 €	868 800 €	1 030 000 €
	<b>Recettes</b>	495 088 €	660 325 €	852 946 €	960 000 €
	<i>Participation Tiers</i>	292 393 €	333 021 €	426 000 €	480 000 €
	<i>PCT</i>	138 418 €	232 755 €	284 000 €	320 000 €
	<i>TVA</i>	64 277 €	94 549 €	142 946 €	160 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	4 273 676 €	4 476 310 €	4 704 000 €	5 090 000 €
	<b>Recettes</b>	2 879 379 €	2 835 017 €	3 203 964 €	3 310 000 €



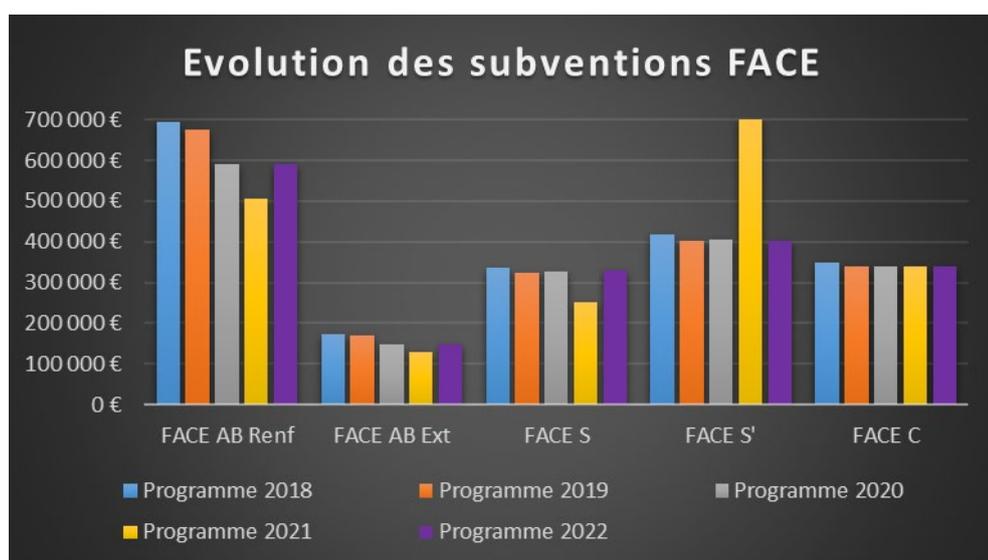
Concernant les dissimulations de réseaux qui résultent de demandes communales ou de leurs intercommunalités, au regard du nombre de dossiers reçus cette année et qui témoigne de la volonté de nos collectivités d'aménager et d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens, le SIEEEN a décidé de maintenir un niveau d'investissement conséquent en 2022.

Ces travaux, à l'initiative des communes, et qui intègrent généralement un aménagement de l'espace dans la zone agglomérée, concourent aussi à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux de distribution.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021 (hors RAR)	Prévisions 2022
<b>Dissimulation des réseaux</b>	<b>Dépenses</b>	1 601 694 €	1 116 041 €	1 428 505 €	1 509 000 €
	<b>Recettes</b>	517 427 €	704 778 €	573 036 €	572 000 €
	<i>FACE</i>	277 016 €	433 010 €	338 000 €	338 000 €
	<i>Participation collectivités</i>	38 785 €	97 034 €	0 €	0 €
	<i>TVA</i>	201 626 €	174 734 €	235 036 €	234 000 €
<b>Valorisation déchets service électricité</b>	<b>Dépenses</b>	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €
	<b>Recettes</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	1 601 694 €	1 116 041 €	1 468 505 €	1 549 000 €
	<b>Recettes</b>	517 427 €	704 778 €	573 036 €	572 000 €



Dotations FACE		Programme 2018	Programme 2019	Programme 2020	Programme 2021	Programme 2022
<b>Renforcement des réseaux</b>	FACE AB Renf	694 000 €	677 000 €	590 400 €	506 700 €	592 000 €
	FACE AB Ext	173 000 €	169 000 €	147 600 €	128 900 €	148 000 €
<b>Sécurisation des réseaux</b>	FACE S	335 000 €	324 000 €	326 000 €	250 000 €	329 000 €
	FACE S'	418 000 €	403 000 €	404 000 €	704 200 €	401 000 €
<b>Dissimulation des réseaux</b>	FACE C	348 000 €	339 000 €	338 000 €	340 200 €	338 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 968 000 €</b>	<b>1 912 000 €</b>	<b>1 806 000 €</b>	<b>1 930 000 €</b>	<b>1 808 000 €</b>



Par ailleurs, le plan de relance avec l'enveloppe abondée de 50M€, pourrait permettre, pour les réseaux fils nus notamment FACé S et S' d'augmenter les dotations 2022.

#### LE GENIE CIVIL TELECOMMUNICATION ET HAUT DEBIT

Le SIEEEN réalise en maîtrise d'ouvrage déléguée les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication connexes aux travaux sur les réseaux d'électrification. Par ailleurs, le SIEEEN s'attache, sur le périmètre de ses travaux, à préparer l'arrivée du haut débit par la pose de fourreaux d'attente dont il assure le financement et qu'il doit, en conséquence, inscrire dans ses dépenses budgétaires.

Le SIEEEN va poursuivre, en 2022 comme il l'a fait en 2018, 2019, 2020 et 2021 son contrôle systématique des préconisations d'Orange afin de limiter les travaux à ce qui est véritablement nécessaire en substitution du réseau déposé. Des abus de l'opérateur en rapport avec le développement des réseaux qu'il essaie de faire financer par la commune sont en effet souvent constatés et doivent être corrigés régulièrement dans les études délivrées par Orange par notre service maître d'œuvre, le service technique Electricité.

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021 (hors RAR)	Prévisions 2022
<b>Génie civil Telecom</b>	Dépenses	327 041 €	444 081 €	307 651 €	360 000 €	360 000 €
	Recettes	277 995 €	488 550 €	240 105 €	360 000 €	360 000 €
<b>FTTH</b>	Dépenses	61 637 €	43 605 €	3 717 €	17 000 €	12 000 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €

<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>388 678 €</b>	<b>487 686 €</b>	<b>311 368 €</b>	<b>377 000 €</b>	<b>372 000 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>277 995 €</b>	<b>488 550 €</b>	<b>240 105 €</b>	<b>360 000 €</b>	<b>362 000 €</b>

## 1. UN ACCROISSEMENT DES PROJETS :

L'année 2021 aura été marquée par le lancement de deux nouveaux projets de construction de chaufferie : celui de Vaux d'Amognes dont les travaux vont débuter en décembre et s'achèveront en septembre 2022 et celui de Montsauche les Settons dont les travaux ont débuté en juin et s'achèveront en décembre.

Parmi les évolutions de réseaux existants et leur densification, notons le raccordement programmé de la salle culturelle de Lormes au réseau de chaleur. La cité des enfants de Lormes, propriété de la communauté de communes sera également raccordée. Sur ce même réseau un projet d'extension est à l'étude avec le raccordement de deux autres bâtiments (gîte des roches et ancienne école ODESSA).

Les études avant-projet concernant le projet de chaufferie de Cossaye seront finalisées en fin d'année et déboucheront sur la consultation des entreprises début 2022.

Un projet d'extension du réseau de chaleur est à l'étude sur la commune de Corancy.

Le projet de plateforme de production de plaquette de Rix a été mis en chantier durant l'été 2021, il sera réceptionné début 2022.

Les projets de chaufferies d'Urzy et d'Ouroux en Morvan débutés en 2020 seront réceptionnés avant la fin de l'année 2021.

La Régie de chaleur exploitera ou fera exploiter fin 2021, 21 réseaux de chaleur pour une puissance bois énergie cumulée de 8,18 MW.

Deux projets de taille importante au stade APD sont en situation d'attente : Varzy 2 qui nécessite l'accord du Conseil Régional pour le raccordement de la cité scolaire ; et l'extension du réseau EIAT Château Chinon pour lequel un audit technique est actuellement en cours.

De nombreuses sollicitations ont émergés en 2020 et 2021, portant à une dizaine le nombre de projet à l'étude sur 2021 et 2022

## 2. UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE EN PROGRESSION

Les marchés d'approvisionnement en combustible bois arrivant à leur terme au printemps 2021, une nouvelle consultation a été initiée dès le début d'année et deux prestataires locaux ont été désignés. Le périmètre des marchés a été revu de sorte à privilégier l'exploitation de la plateforme de production de plaquette de Château Chinon. Ainsi, l'intégralité des chaufferies situées dans le Morvan sera dorénavant approvisionnée par la plateforme du SIEEEN.

Pour sa troisième saison d'exploitation, la plateforme de production de plaquettes de Château Chinon a transformé 770 tonnes de bois achetés auprès d'exploitants ou propriétaires forestiers locaux.

Un chantier de déchetage a été réalisé au printemps. Les plaquettes produites seront utilisées pour fournir les chaufferies de Château Chinon EIAT, Moux en Morvan, Planchez, Montsauche, Montigny en Morvan, Château Chinon mairie, Arleuf, Planchez et Lormes pour la saison de chauffe 2021-2022. Un marché de transport a été passé avec un groupement d'agriculteurs pour l'acheminement des plaquettes de la plateforme vers les chaufferies,

en complément de la convention passée entre le service Déchets ménagers et la Régie de chaleur qui pourvoira une partie des besoins de transport sur la saison.

La plateforme devrait ainsi subvenir aux deux tiers des besoins totaux en plaquette de bois des chaufferies gérées par la Régie pour la saison 2021/2022.

### 3. UNE IMPLICATION PRÉGNANTE DANS LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE DÉPARTEMENTAL

Le Syndicat a signé fin 2020, un contrat d'objectif territorial « énergies renouvelables » (COT-ENR) avec l'ADEME. Ce partenariat permet au porteur du contrat de mobiliser, animer et mettre en synergie les acteurs sur son territoire, d'apporter aux maîtres d'ouvrages une assistance technique ainsi qu'un soutien financier. Une vingtaine de projets bois énergie, solaire thermique et récupération de chaleur fatale a ainsi été identifiée pour des réalisations dans les trois ans à venir. Le COT ENR permet ainsi d'apporter un élan supplémentaire au développement des énergies renouvelables thermiques et de renforcer le travail partenarial avec l'ALEC 58 et le PNR Morvan.

L'ensemble de ces réalisations confortera **le rôle de la Régie de chaleur comme « le premier opérateur public de thermie dans la Nièvre » qui œuvre en circuit court pour le développement des territoires en mobilisant leur ressource forestière et en créant des emplois locaux.**

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021 (RAR inclus)	Prévisions 2022	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 034 888 €	1 046 899 €	898 923 €	1 751 047 €	1 662 308 €	
	Recettes	912 787 €	1 110 780 €	1 064 489 €	1 751 047 €	1 662 308 €	
INVESTISSEMENT	RESEAUX	Dépenses	3 372 669 €	1 190 486 €	812 026 €	2 151 127 €	4 065 155 €
		Recettes	553 983 €	1 091 472 €	2 461 608 €	2 201 318 €	4 065 155 €
		Subventions	553 983 €	1 056 207 €	464 833 €	2 201 318 €	2 504 913 €
		Emprunt et autofinancement	0 €	35 265 €	1 996 775 €	0 €	1 560 242 €
	PLATE FORME	Dépenses	596 991 €	70 472 €	1 212 €	526 300 €	0 €
		Recettes	21 260 €	456 898 €	1 212 €	714 514 €	0 €
		Subventions	21 260 €	435 756 €	0 €	410 300 €	0 €
		Emprunt et autofinancement	0 €	21 142 €	1 212 €	304 214 €	0 €
	SUPPORT	Dépenses	0 €	1 594 €	2 013 €	28 096 €	0 €
		Recettes	0 €	1 594 €	2 013 €	28 096 €	0 €
		Subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Emprunt et autofinancement	0 €	1 594 €	2 013 €	28 096 €	0 €

Les principales évolutions budgétaires de fonctionnement concernent l'exploitation des nouvelles chaufferies (combustibles ...), à savoir Ouroux en Morvan n°2, Montsauche les Settons, Brassy (qui passe en vente de chaleur) et Urzy.

Les amortissements 2021 seront plus importants que les années précédentes puisque la durée a été revue à la baisse (25 ans au lieu de 40 ans) pour la partie bâtiment et réseaux afin d'être en cohérence avec la durée de collecte des recettes R24.

Pour rappel, le budget 2021 comprend des dépenses et recettes exceptionnelles à hauteur de 115 000 €.

Concernant les investissements, les principaux projets inclus dans les prévisions 2022 sont les réseaux de chaleur de Varzy n°2 (2 200k€), l'extension de l'EIAT (882k€), Cossaye (330k€). Les prévisions 2022 incluent également la maîtrise d'œuvre et des études de plusieurs projets qui débuteront dans le courant de l'année 2022.

## D – MISSION TRANSITION ENERGETIQUE CLIMAT

---

Pour rappel, ce service agit sur les territoires en transversalité avec l'offre du SIEEEN. Il propose aux EPCI de participer à des programmes ou dynamiques en faveur de la transition énergétique. Dans ce cadre les agents s'appuient sur l'offre plurielle du SIEEEN en la matière et dans l'autre sens captent les besoins exprimés localement pour trouver réponse auprès des autres services du Syndicat.

Chacune des missions affectées contribue à l'atteinte des ambitions de la **stratégie énergétique** dont la finalité vise vers l'indépendance énergétique de la Nièvre et la réduction de l'émission des Gaz à Effet de Serre :

- La planification énergétique, en accompagnant les territoires et collectivités dans la mise en œuvre de la transformation énergétique de la Nièvre,
- L'urbanisme durable,
- Et toujours la lutte contre la précarité énergétique et la conduite d'une démarche éco exemplaire en interne.
- Les nouvelles mobilités (autres que le développement des vecteurs électriques et hydrogènes) seront appréhendées au gré des besoins exprimés par les collectivités

Certains projets n'ont pu se réaliser concrètement en 2021, perturbés par la crise sanitaire. Sans être annulés pour autant ils sont reportés sur l'année suivante.

### 1. PLANIFICATION TERRITORIALE DE L'ENERGIE

Les territoires, via les EPCI, définissent leur propre stratégie favorable à la transition énergétique. Soit par exigence réglementaire (ex les PCAET pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants), soit de manière libre et volontaire comme avec le concept de territoires à énergie positive (TEPOS).

Le SIEEEN s'engage à accompagner tous les territoires afin que l'enjeu de l'énergie soit traité avec conviction et trouve une traduction concrète dans les projets locaux.

#### ▪ LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE (TEPOS)

Rappelons que deux intercommunalités nivernaises (Haut Nivernais Val d'Yonne – CCHNVY et les Bertranges) ont répondu à un appel à projet régional il y a quelques années et sont labellisés territoires TEPOS pour une durée de 3 ans.

Le renouvellement de cette distinction a été acté par l'ADEME pour la CCHNVY. Le SIEEEN a accompagné les chargées de mission qui se sont succédées ces dernières années, notamment sur leur dossier de candidature ADEME. Sa présence rémanente facilite le transfert de connaissance et d'histoire et est garante d'une méthodologie aujourd'hui éprouvée.

Les Bertranges doivent s'engager dans la même voie.

Enfin, le travail de sensibilisation et d'information réalisée auprès des autres EPCI par la chargée de mission référente semble porter ses fruits, malgré la crise sanitaire et l'année électorale 2020 qui ont retardé les projets. Au moins deux nouveaux EPCI ont montré un grand intérêt à cette dynamique. Localisés plutôt dans la partie Est du département c'est un signal positif qui devrait voir la concrétisation en 2022.

Cet investissement voulu par le SIEEEN répond aux attentes de l'ADEME qui renouvelle son soutien financier à hauteur de 70% du coût de poste pour une durée de 3 ans à compter de janvier 2021. Le syndicat agit en relais de l'ADEME. La chargée de mission anime un réseau technique des acteurs de la transition énergétique. Sa composition diversifiée -des CEP, chargés de missions énergies renouvelables, agents de développement, techniciens consulaires, conseillers Info→Energie ...- témoigne de l'enjeu économique, environnemental et sociétal accordé aux questions énergétiques. Le réseau dénommé *AGITE* par Acteurs de la Transition Energétique a vu la création d'un annuaire hébergé sur le site internet du SIEEEN. Son animatrice organise deux rendez-vous par an d'échange et de visites d'expériences.

La nouvelle convention ADEME prend aussi une nouvelle connotation avec le rapprochement des interventions de concert de planification énergétique et d'économie circulaire pour plus de synergie.

- SOUTIEN AUX PLANS CLIMAT AIR ENERGIE (PCAET)

Ainsi, le SIEEEN comme des syndicats toujours plus nombreux en France, a choisi d'être aux côtés des intercommunalités invitées à définir une stratégie énergétique locale et proposer un plan d'action en déclinaison. Aujourd'hui, les 3 PCAET actifs réalisent leur programme. Si l'élaboration des plans est achevée ces territoires s'engagent pour 6 ans. Ils devront aussi les réviser à mi-parcours.

Rappelons que plusieurs actions sont mises en œuvre avec l'aide du SIEEEN et mobilisent alors les autres services : mission CEP, énergies renouvelables, etc...

La mission évolue vers un soutien plus léger mais néanmoins toujours présent. Les chefs de projet des 3 PCAET sont réunis ponctuellement afin d'observer la mise en œuvre des programmes. Un appui méthodologique est aussi proposé.

En toute fin d'année 2019 le Syndicat a délibéré pour donner la possibilité aux autres EPCI dits non obligés (population inférieure à 20 000 habitants) de lancer un PCAET. Une aide financière et technique a été actée pour faciliter la décision. Le renouvellement des équipes municipales et intercommunales en 2020 ainsi que le contexte n'a pas permis la candidature de nouveaux territoires.

- LES DONNEES ENERGIES CLIMAT

Le Syndicat au travers de son partenariat avec l'ORECA (l'Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air) dispose de données de plus en plus riches et nombreuses déposées sur la plateforme OPTTEER. Il les traite et les analyse pour éclairer les élus locaux quant à la définition d'orientations.

Idem, un autre partenariat s'est construit avec ATMO sur la qualité de l'air. Il est signataire d'une convention financière pluri annuelle. Celle-ci permet de recueillir des données et de réaliser des diagnostics. S'agissant de l'air intérieur des bâtiments, les conseillers en énergie partagée (CEP) du SIEEEN doivent être formés à l'utilisation d'outils de suivi.

Des formations sont proposées en collaboration avec l'ORECA pour les territoires et les agents du SIEEEN. Une corrélation naturelle s'opère avec le SIG du SIEEEN qui vient ainsi s'enrichir de nouvelles informations.

Enfin, le SIEEEN a fait l'acquisition d'une série de logiciels accessibles sur le Web qui alimentent en données et complètent celles déjà accessibles, via OPTTEER. Mais elles sont aussi valorisées automatiquement sous forme de graphiques, de courbes facilitant la compréhension des enjeux. Qui plus est, ces outils offrent la capacité de se projeter dans le temps et d'établir différents scénarios d'évolution sur un territoire donné. Ainsi, la modulation de paramètres tels que le nombre de logements ou bâtiments publics rénovés, l'implantation d'installation ENR, le remplacement de véhicules thermiques montre la

transformation énergétique du territoire. Ces logiciels, une fois l'installation réalisée, supportent un abonnement annuel incluant maintenance et services associés.

Un nouvel outil peut s'avérer intéressant dans le contexte actuel de l'intérêt porté au photovoltaïque : le cadastre solaire. Selon le cahier des charges il peut traiter des installations en toiture mais aussi au sol. Il offre comme avantage de montrer le potentiel solaire général et localisé sur un territoire. Et de renseigner les propriétaires de toitures ou foncier en leur donnant une première indication qui incite ou non à pousser les investigations plus loin ; certaines de ces études pouvant être réalisées par le SIEEEN. Les cadastres solaires sont portés par des collectivités, soit pour leur propre usage, propre soit pour les administrés. Ils n'ont donc pas tous la même vocation ni la même fonctionnalité. Le SIEEEN, acteur majeur de l'énergie en Nièvre, étudie la pertinence de sa réalisation. Une première approche chiffre la dépense autour de 50 000 €.

- INFORMATION/FORMATION DES ELUS A LA TRANSITION ENERGETIQUE

La crise sanitaire a favorisé le développement de formations et autres rencontres dites apprenantes à distance. L'offre s'est ainsi considérablement accrue même au-delà des périodes de confinement.

Le service TEC s'est inspiré de ces nouvelles méthodes de travail pour proposer en 2021 plusieurs ateliers thématiques en relation avec ses activités. La cible vise d'abord les élus dont une grande partie a été renouvelée en 2020. Des grands témoins élus et techniciens présentent ainsi leur expérience ; la question de la transition énergétique étant suffisamment importante pour être mise en avant.

Plusieurs sessions voient le jour en 2021 :

- Les nouvelles mobilités sur les territoires
- Les matériaux bio sourcés et le bois dans la construction et la rénovation
- L'urbanisme durable

Cette offre qui permet aux élus locaux de s'inspirer d'exemples ou de trouver réponse à leurs questions concrètes devraient se renouveler en 2022. Les sujets d'intérêt sont nombreux. Les sessions sont gratuites.

Au-delà de l'offre proposée par le service, toute collectivité ou établissement peut solliciter le SIEEEN en vue d'une intervention.

- LE CTE NIEVRE LIGERIENNE

Le Service Transition Energétique Climat a répondu à un appel à projet national en 2019 accompagné des 4 intercommunalités ligériennes (Nevers Agglomération, Les Bertranges, Cœur de Loire et Sud Nivernais). Le Contrat de Transition écologique Nièvre Ligérienne est reconnu par le Ministère de la Transition Ecologique. Le SIEEEN coordonne le projet et est à ce titre référent pour le Préfet.

Afin de recenser et faire émerger de nouveaux projets, coordonner l'équipe de chargés de mission des EPCI et animer les comités de pilotage, une chargé de mission a été recrutée au début de l'été 2020 pour 3 ans. Son poste, ainsi que les dépenses de communication afférentes, sont aidés à hauteur de 50% par le FNADT.

Le SIEEEN bénéficie aussi directement du CTE en soutien à certaines de ses actions dans les domaines de l'énergie, de l'économie circulaire. Il est aussi concerné par des actions plus globales comme celles relatives aux emplois verts.

Il appuie les quatre intercommunalités et animera le programme. La fonction d'animation a aussi pour objet de communiquer, faire connaître le programme et détecter de nouveaux projets pouvant être aidés. Par là-même, le SIEEEN renforce la dimension animation territoriale.

Quatres nouvelles actions ont été validées par le comité de pilotage :

- Atlas de la biodiversité des Bertranges,
- Modernisation du quai de transfert des déchets de Champvert,
- Plan Alimentaire Territorial de l'Agglomération de Nevers
- Ateliers alimentation-santé-environnement du PETR Val de Loire Nivernais

Dans le cadre du Plan de relance le CTE a été identifié comme le moyen de faire émerger des projets et générer de l'activité économique et un vecteur de mobilisation des crédits d'Etat. Mais rapidement l'Etat a proposé de réunir l'ensemble de ses contrats passés avec les collectivités dans un nouveau dispositif : les Contrats de Relance de Transition Ecologique (CRTE). En Nièvre, 2 CRTE auront cours, portés par les Pays. Le service Transition Energétique Climat a contribué aux diagnostics territoriaux alimentés par des données éclairantes. Il est aussi force de propositions quant aux initiatives positives favorables aux questions énergétiques.

Le positionnement du CTE dont le SIEEEN est la cheville ouvrière questionne à ce jour dans l'attente de précisions sur l'articulation.

La mission d'animation se poursuit jusqu'à mi 2023.

## 2. DE NOUVELLES PREOCCUPATIONS ISSUES DE LA STRATEGIE ENERGETIQUE

### ▪ L'URBANISME DURABLE

Le SIEEEN a fait le choix de recruter un chargé de mission, ayant des connaissances en droit et en aménagement pour agir dans le cadre des documents d'urbanisme et des projets d'aménagements spatiaux. Il apparait que les décisions exprimées au sein des documents de planification arrêtés ou les projets d'équipements ont souvent des incidences dommageables en matière d'énergie.

L'agent du SIEEEN participe ainsi aux réunions d'élaboration des PLU et cartes communales. Il suit le SCOT du Grand Nevers. A ce titre, le SIEEEN souhaite pouvoir être convié et participer à tous les projets sur le territoire.

L'établissement de PLUI est aussi souhaité et encouragé dans la mesure où l'échelle intercommunale apporte de la cohérence avec les programmes de planification énergétique (les économies financières militent aussi en faveur du recrutement d'un bureau d'études unique et la mutualisation des coûts). En 2022, le SIEEEN se propose d'apporter un éclairage et un accompagnement particulier sur le projet de PLUI de la CCHNVY et de tout autre projet qui verrait le jour.

Les diagnostics préalables nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme sont aujourd'hui enrichis par la production de données mises en forme par le SIEEEN et analysées localement. Il importe aussi de vérifier que les plans et documents finaux ne contrarieront pas les futurs projets inhérents aux énergies renouvelables ou aux travaux d'efficacité énergétique. Le fait d'être présent, informé en amont et de pouvoir créer du dialogue y participent.

Le chargé de mission entend dans ce cadre les projets des collectivités qu'il porte à connaissance des différents services du SIEEEN. Il fait aussi la promotion des solutions aujourd'hui mobilisables par les collectivités. Il agit ainsi comme facilitateur.

La nouvelle loi *Climat et Résilience* apporte des évolutions en matière d'urbanisme qu'il conviendra de relayer et d'appliquer.

L'étude du potentiel d'énergie solaire sur sol artificialisé conduite par le SCOT du Grand Nevers est suivie activement aujourd'hui. Il importe que toutes les possibilités puissent être étudiées.

Depuis quelques mois les collectivités labélisées portant des projets de revitalisation de centre bourg définissent leurs projets. Dans ce cadre, il convient de participer aux travaux

de manière identique à l'élaboration des documents d'urbanisme. Les programmes présentent une opportunité pour prendre en compte la transition énergétique sous tous ses aspects.

Enfin, des fiches techniques sont déjà accessibles et s'étofferont progressivement.

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>Planification, mobilité et urbanisme</b>	Dépenses	142 625 €	110 003 €	229 057 €	238 584 €	187 981 €
	Recettes	49 068 €	24 342 €	28 753 €	86 000 €	52 953 €

## 2. COORDINATION DU GROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ÉNERGIE

Le SIEEEN, en 2014, a créé un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne. Ce groupement a été créé afin d'accompagner les acheteurs nivernais (personnes morales de droit public et privé) dans la mise en concurrence de leurs contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel suite à la disparition de certains contrats réglementés. 468 membres avaient adhéré alors à ce groupement Bourguignon.

Suite à la fusion des régions, le SIEEEN a créé un nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté avec les 7 autres syndicats d'énergie en 2016. On enregistre, en 2021, 1792 membres à ce groupement dont 80 % de communes.

### LE BILAN DU GBFC 2021

- Pour l'électricité : les marchés regroupent 30 800 contrats, soit un volume annuel mis en concurrence de 375 GWh, ce qui correspond à une dépense globale de 54 M€HT/an. Le groupement représente 11 % de la consommation régionale du secteur tertiaire.
- Pour le gaz : les marchés regroupent 3 500 contrats, soit un volume annuel mis en concurrence de 330 GWh correspond à une dépense globale de 19 M€HT/an. Le groupement représente 10 % de la consommation régionale du secteur tertiaire.

Le SIEEEN, en qualité de coordonnateur, perçoit une dotation des syndicats d'énergie et des cotisations des adhérents nivernais.

Une nouvelle campagne d'adhésion, qui comprend les confirmations d'adhésion des anciens membres et la recherche de nouveaux membres, est en préparation et se terminera en février 2022.

En 2022, sera lancée une consultation pour la fourniture d'électricité. Ces marchés devenus plus matures ne se traduiront pas nécessairement par des baisses significatives comme nous l'avons enregistré dans le passé. Nous devons être plus efficient par la nature même de nos achats et plus proactifs ce qui exigera un cahier des charges adapté et un acheteur en situation de passer des ordres selon les positions observées sur le marché. D'autre part, l'application de clauses dites de swap et des achats fractionnés des volumes obligent une gestion de tous les instants pour optimiser nos achats. Ces évolutions exigent une qualification particulière du personnel, inédite dans nos collectivités locales.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>Groupe d'achat</b>	Dépenses	86 723 €	119 951 €	174 450 €	155 509 €
	Recettes	89 128 €	93 928 €	70 300 €	89 693 €

*A – LE TRANSFERT, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES*

---

Désormais en charge de la planification des politiques de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets, les Régions doivent construire et piloter leur politique de gestion des déchets de manière à atteindre les objectifs nationaux de prévention et d'amélioration des taux de recyclage et de valorisation matière et énergétique. Les plans régionaux doivent aussi intégrer désormais un plan d'action en faveur de l'économie circulaire qui au-delà du seul domaine des déchets, doit entrer en synergie avec les autres politiques publiques portées par la Région (environnement, développement des territoires, activité économique...) et ce faisant, rester cohérent avec les autres outils de planification.

Cette orientation s'impose aux collectivités. Elle appelle les territoires à faire évoluer leur mode de gestion des déchets, en passant d'un modèle de traitement linéaire vers un modèle plus sobre, limitant les gaspillages et faisant de la ressource déchets un levier de développement économique local.

Le SIEEEN et ses adhérents ont su anticiper ce changement en obtenant d'abord le label Territoire zéro déchets zéro gaspillage (TZDZG) en 2014 puis en accédant au dispositif Contrats d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) en 2016. Cette démarche traduit une volonté partagée à la fois de maîtriser durablement leurs dépenses, de poursuivre leur politique ambitieuse en matière de réduction des déchets à la source et d'amélioration des performances de valorisation des emballages et des bio déchets grâce à l'animation territoriale, mais aussi de favoriser autant que possible l'émergence de nouvelles filières locales de recyclage porteuses d'emplois pérennes et non délocalisables.

Leur programme prévoit une restructuration complète de l'activité qui repose sur un nouveau maillage des équipements sur le territoire, leur évolution technique, la création d'un pôle d'activité à Rouy, le recours aux nouvelles technologies et une réorganisation du transport à coûts maîtrisés à partir de 2022. Le montant des investissements qui seront consacrés à ce projet s'élèvent à près de 10 millions d'euros TTC à réaliser entre 2020/2023. L'enjeu de ce projet de modernisation de l'activité est d'aboutir à une stabilisation des coûts de traitement sur les prochaines années grâce à un fonctionnement flexible et évolutif, et de dégager si possible des marges financières sur les charges d'exploitation qui pourraient être réinvesties dans l'économie locale.

Le projet de service est rentré dans sa phase opérationnelle depuis 2019.

Les collectivités ont pleinement été associées à la programmation des travaux de réhabilitation des quais de transfert dans une logique de complémentarité et d'optimisation de fonctionnement entre les équipements du SIEEEN et les déchèteries attenantes. Lancés courant 2020, les premiers chantiers de Corbigny, Chateau Chinon Champvert provisoire et Rix seront réceptionnés d'ici la fin de l'année 2021. La seconde phase de travaux portant sur les quais de Préporché, Champvert et Langeron en remplacement de celui de Chantenay Saint Imbert devrait démarrer en début d'année prochaine. La restructuration complète du réseau est attendue avant la fin de l'année 2022.

De conception simple et souple, ce nouveau réseau permettra de rationaliser le transport en ajustant au mieux les moyens de transport aux quantités et aux destinations finales des déchets.

Ainsi à compter de 2022, les emballages, seront progressivement transférés à l'aide de gros porteurs de plus grande capacité depuis les quais réhabilités, jusqu'au centre de tri situé à près de 200 Km de la Nièvre.

Cette réorganisation permettra de dégager du temps à la régie transport pour étendre ses activités au transport interdépartemental. Il est prévu dans ce cadre, l'achat d'un camion supplémentaire en 2022.

L'année 2022 sera également marquée par la mise en place sur l'ensemble du territoire, de nouvelles consignes de tri des emballages désormais étendues à tous les emballages plastiques au-delà des bouteilles et flacons traditionnels- Ces emballages seront triés sur un centre de tri « nouvelle génération ». Plusieurs centaines de tonnes pourront ainsi être détournées de l'élimination pour être recyclées.

Le SIEEEN reprendra parallèlement en gestion directe le centre de pré tri des papiers de Rouy au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'installation conservera sa vocation sociale en donnant lieu à un nouveau contrat d'insertion.

### Investissements : Etudes et travaux

INVESTISSEMENT		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>Quai de transfert</b>	Dépenses	64 839 €	177 822 €	510 174 €	1 822 917 €	3 338 700 €
	Recettes	64 839 €	177 822 €	1 390 177 €	1 822 917 €	3 338 700 €
	Subventions	34 860 €	0 €	2 450 €	371 165 €	794 650 €
	Emprunt	29 979 €	177 822 €	1 387 727 €	1 451 752 €	2 544 050 €
<b>Centre de Rouy</b>	Dépenses	1 067 043 €	11 398 €	5 573 €	14 395 €	2 532 000 €
	Recettes	1 118 456 €	548 406 €	0 €	14 395 €	2 532 000 €
	Subventions	518 456 €	548 406 €	0 €	0 €	633 000 €
	Emprunt	600 000 €	0 €		14 395 €	1 899 000 €
<b>Plateforme de compostage</b>	Dépenses	4 074 €	15 874 €	0 €	538 130 €	1 221 000 €
	Recettes	21 000 €	15 874 €	40 642 €	538 130 €	1 221 000 €
	Subventions	21 000 €	0 €	40 642 €	95 200 €	291 500 €
	Emprunt	0 €	15 874 €		442 930 €	929 500 €
<b>Régie Transport</b>	Dépenses	0 €	28 680 €	0 €	240 000 €	396 000 €
	Recettes	0 €	28 680 €	0 €	240 000 €	396 000 €
<b>Service Nevers</b>	Dépenses	12 484 €	25 465 €	6 700 €	14 969 €	30 900 €
	Recettes	12 484 €	25 465 €	6 700 €	14 969 €	30 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 148 440 €</b>	<b>259 239 €</b>	<b>522 447 €</b>	<b>2 630 411 €</b>	<b>7 518 600 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>1 216 779 €</b>	<b>796 247 €</b>	<b>1 437 519 €</b>	<b>2 630 411 €</b>	<b>7 518 600 €</b>

Les politiques nationales et régionales incitent les territoires à réfléchir ensemble à des stratégies de mutualisation de leurs équipements afin d'en rationaliser l'usage. Les collectivités nivernaises ont notamment collaboré sur 2 projets majeurs. Tout d'abord la création en 2019 d'une Société publique locale (SPL) « Berry Nivernais » pour le tri des emballages qui a également associé les collectivités du Cher et deux collectivités de l'Indre soit un bassin de plus de 500 000 habitants. L'outil industriel sera situé à Bourges. Les travaux débuteront en 2022 pour une mise en service de l'installation en mars 2023. Les emballages collectés sur le territoire du SIEEEN seront alors réorientés vers cette unité.

Le second projet sera la constitution d'un groupement de commandes pour l'exploitation de l'incinérateur de Fourchambault qui traitera l'ensemble des ordures ménagères et des déchets encombrants incinérables du territoire nivernais. Grâce à l'apport de tonnages garantis couvrant les capacités d'accueil de l'usine, des travaux de modernisation pourront

être réalisés et permettront en contrepartie, à toutes les collectivités de bénéficier d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit pour le traitement de leurs déchets.

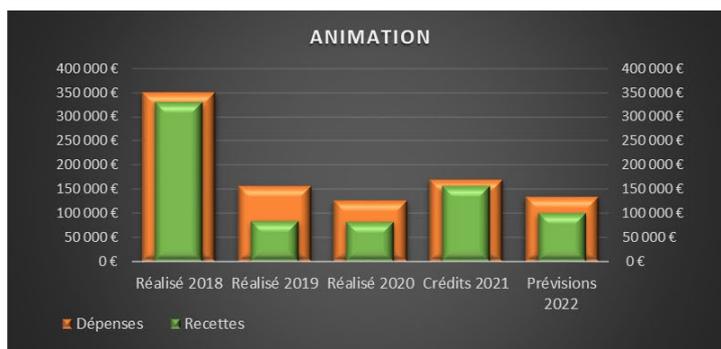
Enfin, l'étude départementale portant sur la gestion des déchets du BTP lancée en 2019 a permis de faire émerger des solutions actuellement inexplorées en matière de réemploi, d'identifier de nouvelles filières de recyclage mais aussi de cerner les besoins en équipements sur les zones mal desservies du territoire. A ce titre la plate-forme de pré tri de Rouy, de par son positionnement géographique, pourra s'intégrer dans le maillage territorial, en offrant une solution en matière de regroupement, de tri et de recyclage des déchets en mélange, actuellement enfouis. Un plan de sensibilisation sera également mis en œuvre avec l'aide des chambres consulaires et des fédérations professionnelles pour développer une vraie culture du réemploi et du recyclage des déchets du BTP sur le territoire et ce faisant, inciter les entreprises à mieux trier leurs déchets mais aussi amener les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage à insérer des clauses environnementales plus ambitieuses dans leurs marchés.

L'efficacité de notre politique déchets peut se mesurer à travers l'évolution des dépenses/recettes liées à :

- la gestion des équipements (avant/après travaux)
- le tri des emballages
- le traitement des ordures ménagères résiduelles (Omr) et des déchets de déchèteries (impact de l'évolution de la TGAP)
- le transport : part régie et part prestation
- l'animation territoriale : les adhérents ayant repris la gestion directe de leurs ambassadeurs, le SIEEEN assure désormais la seule coordination des projets de communication communs en matière de tri/prévention/économie circulaire.

Les charges transverses ou « support » représentent les dépenses liées à la mise en œuvre de la politique du service (caractérisations, études, frais de secrétariat, adhésions aux associations de collectivités, organisation des réunions...) Ces dépenses « support » ainsi que les dépenses de personnels sont réparties entre les cinq blocs de dépenses précédemment mentionnés, au prorata des charges techniques pour les unes et au temps passé pour les secondes via une comptabilité analytique.

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>STATION TRANSFERT</b>	<b>Dépenses</b>	940 519 €	1 152 912 €	1 004 128 €	1 139 752 €	1 168 978 €
	<b>Recettes</b>	1 253 345 €	1 339 261 €	1 378 756 €	1 448 245 €	1 431 848 €
	<i>Participations collectivités &amp; autres</i>	1 213 557 €	1 261 279 €	1 305 368 €	1 364 190 €	1 358 493 €
	<i>Autres (compost...)</i>	39 788 €	77 982 €	73 388 €	84 055 €	73 355 €
<b>TRANSPORT</b>	<b>Dépenses</b>	564 017 €	516 018 €	524 536 €	509 629 €	503 582 €
	<i>Prestations</i>	391 535 €	266 045 €	246 821 €	216 151 €	209 414 €
	<i>Régie</i>	172 482 €	249 973 €	277 715 €	293 478 €	294 168 €
	<b>Recettes</b>	498 125 €	479 318 €	422 023 €	499 178 €	504 813 €
	<i>Participations collectivités &amp; autres</i>	498 125 €	479 318 €	422 023 €	499 178 €	504 813 €
<b>TRAITEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	2 218 421 €	2 268 612 €	2 198 034 €	2 281 212 €	2 282 931 €
	<i>OMR</i>	1 086 248 €	1 031 691 €	1 155 890 €	1 112 877 €	1 062 902 €
	<i>Déchetterie</i>	1 067 325 €	1 159 230 €	981 449 €	1 081 685 €	1 151 029 €
	<i>Reversement éco-organisme</i>	64 848 €	77 691 €	60 695 €	86 650 €	69 000 €
	<b>Recettes</b>	2 191 505 €	2 200 697 €	2 095 878 €	2 143 555 €	2 143 099 €
	<i>Participations collectivités &amp; autres</i>	2 126 657 €	2 123 006 €	2 035 183 €	2 056 905 €	2 074 099 €
	<i>Eco-organisme</i>	64 848 €	77 691 €	60 695 €	86 650 €	69 000 €
<b>PLATEFORME DE TRI &amp; CONTRAT COMMUN</b>	<b>Dépenses</b>	3 039 792 €	3 187 850 €	3 024 989 €	2 826 555 €	2 825 807 €
	<i>Plateforme de tri</i>	742 879 €	861 587 €	974 164 €	909 023 €	980 807 €
	<i>Eco-organisme</i>	1 634 150 €	1 634 064 €	1 609 282 €	1 510 732 €	1 465 000 €
	<i>Reversement filières matières</i>	662 763 €	692 199 €	441 543 €	406 800 €	380 000 €
	<b>Recettes</b>	3 259 917 €	3 067 782 €	2 949 489 €	2 681 512 €	2 740 078 €
	<i>Participations collectivités</i>	865 680 €	719 789 €	818 872 €	691 433 €	820 600 €
	<i>Autres</i>	18 018 €	18 302 €	79 526 €	75 037 €	74 478 €
	<i>Eco-organisme</i>	1 670 634 €	1 633 227 €	1 608 612 €	1 512 142 €	1 465 000 €
	<i>Filières matières</i>	705 585 €	696 464 €	442 479 €	402 900 €	380 000 €
<b>ANIMATION</b>	<b>Dépenses</b>	349 057 €	155 952 €	126 343 €	169 565 €	133 598 €
	<i>Animation</i>	247 424 €	79 576 €	84 363 €	127 800 €	91 833 €
	<i>Financement de projets et CODEC</i>	30 467 €	33 239 €	0 €	0 €	0 €
	<i>Reversement éco-organisme</i>	71 166 €	43 137 €	41 980 €	41 765 €	41 765 €
	<b>Recettes</b>	328 985 €	84 410 €	82 151 €	156 435 €	100 217 €
	<i>Participations collectivités &amp; autres</i>	123 100 €	38 410 €	36 151 €	110 435 €	54 217 €
	<i>Eco-organisme</i>	56 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €
	<i>CODEC</i>	149 885 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	7 111 805 €	7 281 344 €	6 878 030 €	6 926 713 €	6 914 896 €
	<b>Recettes</b>	7 531 878 €	7 171 468 €	6 928 298 €	6 928 924 €	6 920 055 €



## B – LE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Le SIEEEN a obtenu, en 2019, une subvention du Conseil Régional au titre du Fond européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 40% des travaux pour la réalisation de bornes de recharge d'un montant de 193 600 €.

Le SIEEEN a, en 2020, procédé au lancement de la deuxième phase du programme de déploiement des bornes de recharge et proposé aux communes souhaitant un déploiement sur leurs territoires de lui en faire part afin qu'il leur remette des propositions techniques et financières. Une dizaine de nouvelles bornes sont en cours de programmation pour 2021.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, un nouveau prestataire (CITEOS) prend a pris le relais du prestataire (SPIE) sur la supervision et la gestion des abonnés pour l'ensemble des bornes du groupement régional.

La Commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) doit se réunir cette fin d'année pour décider d'instaurer une tarification pour l'usage des bornes lequel est gratuit jusqu'à présent.

Une tarification devrait être mise en place au cours de l'exercice 2022.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021 (hors RAR)	Prévisions 2022
<b>Dépenses</b>	<b>228 508 €</b>	<b>67 755 €</b>	<b>96 128 €</b>	<b>187 300 €</b>	<b>248 000 €</b>
<i>Fonctionnement</i>	<i>31 734 €</i>	<i>67 755 €</i>	<i>87 150 €</i>	<i>90 000 €</i>	<i>128 000 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>196 774 €</i>	<i>0 €</i>	<i>8 978 €</i>	<i>97 300 €</i>	<i>120 000 €</i>
<b>Recettes</b>	<b>3 974 €</b>	<b>138 998 €</b>	<b>77 212 €</b>	<b>73 972 €</b>	<b>100 500 €</b>
<i>Fonctionnement</i>	<i>2 000 €</i>	<i>20 320 €</i>	<i>51 884 €</i>	<i>40 500 €</i>	<i>40 500 €</i>
<i>ADEME</i>	<i>0 €</i>	<i>86 400 €</i>	<i>25 328 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
<i>FEDER</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>32 000 €</i>	<i>40 000 €</i>
<i>Participations collectivités</i>	<i>0 €</i>	<i>32 278 €</i>	<i>0 €</i>	<i>1 472 €</i>	<i>20 000 €</i>

### C - LA CARTOGRAPHIE 200

Cette activité est gérée, depuis 2017, directement par le service technique électricité. Le format et la qualité des documents cartographiques constitués à la fois pour les réseaux de distribution d'électricité, mais également les réseaux EP avec la reprise progressive des réseaux existants, doivent faciliter la constitution du futur PCRS départemental qui doit prochainement être créé et géré par un Groupement d'intérêt public (GIP) auquel le SIEEEN sera l'un des membres fondateurs.

			Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>CARTO 200</b>	HTA BT	Dépenses	17 012 €	23 222 €	21 737 €	36 000 €	36 000 €
		Recettes	2 835 €	3 870 €	3 623 €	6 000 €	6 000 €
	EP	Dépenses	2 083 €	5 167 €	2 706 €	18 000 €	15 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>19 095 €</b>	<b>28 389 €</b>	<b>24 443 €</b>	<b>54 000 €</b>	<b>51 000 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>2 835 €</b>	<b>3 870 €</b>	<b>3 623 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>

En 2020, a été lancé un marché pour 4 ans de prestations de géodétection des réseaux d'éclairage public souterrain. Ceci représente 1 310 km de réseaux à détecter sur les 1 465 km de réseaux référencés pour un coût global de 1 127 000€.

Cette opération permettra au SIEEEN de satisfaire aux obligations du guichet unique. La plateforme est destinée aux concessionnaires de réseaux qui recensent les informations nécessaires à leurs ouvrages souterrains afin de garantir la sécurité des personnes et des biens lors de la réalisation de travaux à proximité via une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT).

Dans une période de recomposition du paysage énergétique avec la libéralisation des marchés, la fin quasi programmée des tarifs réglementés de vente de l'électricité en 2023 et du gaz en 2020, le renforcement des compétences des collectivités en matière environnementale, l'adoption de la loi sur la transition énergétique et tout récemment de la loi Energie Climat, l'apparition de nouveaux acteurs institutionnels (Région devenant le chef de file de la transition énergétique et les nouvelles intercommunalités à fiscalité propre), le SIEEEN se doit de poursuivre et développer ses mesures d'accompagnement dans la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique.

Le but est de contribuer significativement, dans le cadre de la stratégie énergétique départementale, à la réduction de l'empreinte écologique et à améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités et des installations d'éclairage public en réduisant, notamment, les nuisances lumineuses.

Il œuvre également au quotidien tant auprès des agents que des collectivités locales à réduire son empreinte carbone par une politique des petits gestes de l'éco-exemplarité et d'actions de sobriété énergétique.

## *A – LA RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC*

---

### 1. LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX

2020 fut, une année marquée par la poursuite de l'exécution, des programmes initialement débuté avec les Territoires à énergie positive et croissance verte (TEPCV) qui se traduit par le remplacement des luminaires énergivores lampes fluorescentes par des lampes basses consommation (type luminaire à leds) soit près de 8 000 à aujourd'hui.

Le SIEEEN pour être en capacité de maîtriser au mieux les coûts de ces nouveaux équipements a passé directement un marché de fourniture de matériel dont a été attributaire Philips.

Ces nouvelles lampes connectées au réseau « transmettent » un certain nombre de données permettant en particulier de détecter les pannes à distance ce qui limite les coûts d'entretien.

Un nouveau barème SCEEP intégrant à la fois ce gain mais également les contraintes particulières qui pèsent sur les lampes les plus énergivores (arrêté de fabrication des sources) a été adopté en Comité syndical et mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce barème reconduit à l'identique pour 2020, a été revu en 2021 afin de mieux prendre en compte la réalité des coûts générés par la maintenance des différents types de sources.

Le SIEEEN a terminé le recensement complet de ces sources lumineuses et engagé une réflexion sur le parc de lampes énergivores qui demeure, en vue d'encourager les communes à prévoir rapidement leur remplacement.

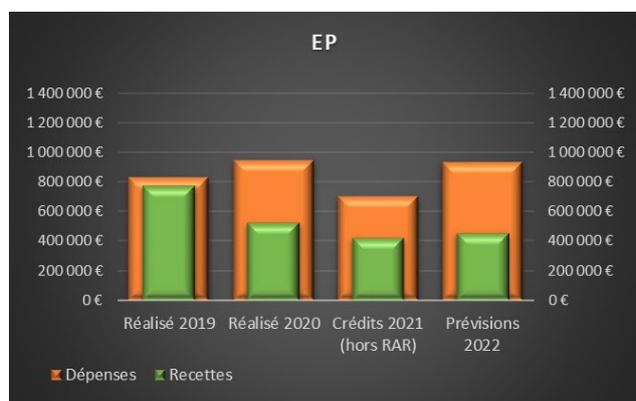
Il conviendra peut-être de prévoir, avec le nouveau barème de maintenance, en complément, sur ces opérations ciblées de réduction de consommations et des appels de puissance sur le réseau, une participation majorée du SIEEEN sur les autres types de sources, vieillissantes et exigeantes en terme de maintenance pour aider et inciter les communes à plus de sobriété énergétique.

Les dépenses d'investissement prévues en 2022, traduisent la volonté de poursuivre, au-delà des opérations TEPCV, le renouvellement de ces installations d'éclairage public énergivores qui subsistent sur le territoire géré par le SIEEEN (292 collectivités dont 288 communes ayant transféré au SIEEEN la compétence éclairage public) et des programmes spécifiques sur la mise aux normes des armoires de commande, le remplacement des dernières horloges électro-mécaniques et le passage en réseau séparé de l'éclairage public

ouvrant la possibilité à d'autres usages à moindre coût qui se développent en priorité sur les communes urbaines.

Pour rappel, les achats groupés de décorations lumineuses ont été interrompus en 2019.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021 (hors RAR)	Prévisions 2022
Travaux d'éclairage public	Dépenses	835 520 €	949 725 €	707 600 €	938 000 €
	Recettes	776 931 €	522 729 €	421 125 €	452 000 €
Programme de Rénovation d'Economie et de Gestion de l'EP (PREGEP)	Dépenses	2 604 954 €	2 129 018 €	4 134 400 €	4 564 000 €
	Recettes	2 439 208 €	1 784 141 €	1 621 888 €	1 934 000 €
Décorations lumineuses	Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €
	Recettes	6 196 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>Dépenses</b>	<b>3 440 474 €</b>	<b>3 078 743 €</b>	<b>4 842 000 €</b>
		<b>Recettes</b>	<b>3 222 335 €</b>	<b>2 306 870 €</b>	<b>2 386 000 €</b>



## 2. LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION

Les coûts de maintenance ont été revus en 2021, redéfinis dans un nouveau barème qui, notamment, intègre à la fois les économies de maintenance et d'entretien générées par les lampes à Led connectées, ainsi que les surcoûts occasionnés par les lampes énergivores dont la fabrication des sources est désormais arrêtée, et les installations de lampes dites « ouvertes » qui imposent une fréquence d'entretien plus grande, car plus sensibles à la pollution et aux insectes.

En 2020, un véhicule nacelle a été remplacé pour un montant de 134 000 € et deux autres devraient suivre sur 2021 et 2022.

Au final, le coût global de ce service de maintenance devra, pour 2022 se stabiliser en euros courant. Cet objectif est traduit dans le ROB... notre volonté est même de baisser durablement à terme, les coûts du service de maintenance SCEEP. Cela passe par une réduction des effectifs (non remplacement de départ à la retraite) et par une diversification et un renforcement des activités accessoires (entretien des centrales photovoltaïques, et maintenance de premier niveau des bornes de recharge des véhicules électriques).

Pour 2022, il conviendra cependant de continuer à donner au SCEEP les moyens, sous forme de matériel à remplacer, horloges astronomiques et nouveau camion nacelle notamment, de maîtriser, pour l'avenir, durablement le coût de la maintenance.

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021 (hors RAR)	Prévisions 2022
<b>Exploitation / Investissement</b>	Dépenses	1 075 402 €	1 003 937 €	1 012 429 €	1 571 715 €	1 287 888 €
	Recettes	1 316 412 €	1 325 043 €	1 340 794 €	1 298 600 €	1 374 403 €
<b>Achat énergie</b>	Dépenses	1 920 453 €	1 339 882 €	1 873 958 €	2 000 000 €	2 000 000 €
	Recettes	1 920 906 €	1 339 462 €	1 890 865 €	2 000 000 €	2 000 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>2 995 855 €</b>	<b>2 343 819 €</b>	<b>2 886 387 €</b>	<b>3 571 715 €</b>	<b>3 287 888 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>3 237 318 €</b>	<b>2 664 505 €</b>	<b>3 231 659 €</b>	<b>3 298 600 €</b>	<b>3 374 403 €</b>

Depuis 2012, le Syndicat acquitte directement les factures d'énergie électrique liées aux consommations de l'éclairage public des collectivités qui lui ont transféré l'exercice de la compétence éclairage public. Le transfert comptable ainsi que celui des contrats de fourniture a été échelonné sur plusieurs années et n'est arrivé à son terme qu'en 2016.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et pour 3 années, EDF assure la fourniture d'énergie des points de livraison d'éclairage public. Pour l'année 2020, la dépense évitée par rapport au tarif réglementé était de 126 000 € soit 6,7% de la facture TTC (19% d'économie sur la part mise en concurrence, la fourniture d'énergie). Pour l'année 2021, la dépense évitée par rapport au tarif réglementé est estimée à 312 000 € soit 15% de la facture TTC (38% d'économie sur la part mise en concurrence, la fourniture d'énergie).

Le SIEEEN ne perçoit aucun frais de gestion pour la fourniture de l'énergie des réseaux d'éclairage public.

Avec la mise en œuvre du système de management de l'énergie, l'efficacité de notre contrôle des factures et de l'optimisation tarifaire des puissances électriques est renforcé. Le contrôle de facturation, dans le cadre de la gestion des contrats, a évité une dépense de 102 000 € TTC, en 2020.

Avec la généralisation des compteurs Linky communicants, le SIEEEN détecte les puissances mesurées et vérifie si elles sont en adéquation avec les puissances souscrites afin de procéder aux optimisations éventuelles. En 2020, la moitié du parc d'éclairage public est équipé d'un compteur Linky communicant et a été optimisée. Cette opération a évité une dépense de 37 000 € pour les collectivités.

## *B – LA RECHERCHE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE*

### 1. LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉE (CEP)

Depuis 2014, le SIEEEN a créé la compétence optionnelle statutaire « Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé » afin de poursuivre son action d'accompagnement auprès des collectivités dans la gestion et le suivi énergétique de leur patrimoine public.

Aujourd'hui, on dénombre 119 collectivités ayant effectuées un transfert de cette compétence (114 communes et 5 EPCI), et 6 communes bénéficient de l'expertise du SIEEEN sous un statut conventionnel à durée limitée, jusqu'au 31/12/2021.

Le SIEEEN encourage les communautés de communes à souscrire à cette compétence pour leur propre compte et celui de leurs communes membres, afin d'optimiser le coût du service rendu et apporter une vision énergétique globale à l'échelle d'un territoire.

L'activité est assurée par une équipe constituée de trois conseillers en énergie partagé et d'un coordinateur, pour encourager les collectivités à mettre en œuvre les préconisations de travaux issus d'audits énergétiques préalables, et à les accompagner pour la mise en place d'un plan d'actions et à la réalisation de projets de rénovation énergétique performants.

Suite à l'adhésion de nouvelles collectivités en 2020 et 2021, le service a supervisé la réalisation de 67 audits énergétiques supplémentaires, pour une surface d'un peu plus de 27 000 m<sup>2</sup>, afin de mieux connaître l'état des lieux initial de ces bâtiments et accompagner les élus dans la définition de programme de rénovation énergétique.

Les conseillers en énergie partagé proposent également un accompagnement technique des collectivités pour le dépôt de leur dossier de demande de subvention, qu'il s'agisse pour elles de candidater à la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) et/ou à la DETR, aux fonds européens, aux programmes de soutien Effilogis portés par la Région Bourgogne Franche-Comté, ou l'appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics mis en place par le SIEEEN depuis 2015.

Dans le cadre du suivi énergétique des collectivités, nous constituons et enrichissons une base de données qui retrace les évolutions des consommations énergétiques du patrimoine et de l'éclairage public des collectivités nivernaises, grâce à la solution logiciel VERTUOZ, mise en service en avril 2019. Ce suivi permet d'établir des indicateurs énergétiques utiles à la collectivité, et qui abonde le référentiel des données pour l'élaboration des PCAET.

La présentation des suivis énergétiques se poursuit avec les bilans annuels de consommation auprès des membres, ainsi que l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de réhabilitation et/ou de construction, en recherchant à optimiser les résultats en termes d'efficacité énergétique.

Afin d'encourager le développement de projets d'énergie renouvelable, en 2021, le SIEEEN a aussi conduit la réalisation de 10 études de faisabilité de chaufferies bois et réseau de chaleur et deux études de faisabilité pour la mise en place d'installation solaire thermique.

La réalisation des audits énergétiques sur les bâtiments publics et les études de faisabilité d'énergies renouvelables bénéficient d'un soutien financier de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté.

Une mission sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments complète aujourd'hui l'offre de service proposée aux collectivités dans le cadre de la compétence CEP. Les collectivités disposent ainsi d'un véritable **service énergétique mutualisé**.

En partenariat avec l'ADEME, le SIEEEN poursuivra en 2022 une réflexion d'ensemble sur le patrimoine audité pour définir la faisabilité d'un outil mutualisable de télégestion qui permettrait de piloter à distance et de gérer des équipements énergétiques, thermiques, de vidéo-surveillance ou de sécurité. Cette réflexion est déjà engagée en 2021, afin de référencer et de déployer des capteurs CO2 dans les établissements scolaires.

Dans la perspective de la mise en œuvre du plan d'actions pour l'accélération de la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des collectivités locales, le SIEEEN, fort de sa connaissance du patrimoine audité, recherchera en partenariat avec la Banque des Territoires, les moyens de participer à la mobilisation des fonds dédiés (3 milliards de prêt) et en particulier pour initier le dispositif de l'Intracting. Ce modèle économique vise à financer des actions de performance énergétique portant sur des équipements qui engendrent des économies d'énergie avec un temps de retour de 10 à 15 ans. Avec la mise en œuvre d'une comptabilité analytique, les flux d'économie d'énergie sont comptabilisés et servent à rembourser les frais financiers et les avances remboursables qui ont été consenties pour constituer la dotation initiale servant à lancer les premières opérations. La Banque des Territoires assure le tiers financement et a fléché les syndicats d'énergie pour relayer ce dispositif en secteur rural. L'analyse et la réflexion a été lancée en 2020, pour

une déclinaison opérationnelle via un montage de type convention de maîtrise d'ouvrage déléguée étendue au financement en 2022.

## 2. LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Ces actions concourent à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la baisse des consommations énergétiques afin de diminuer notre intensité énergétique (rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique).

Le SIEEEN s'emploie, depuis 2009, à organiser une démarche collective en élaborant un programme d'actions pour fixer le cadre de la mutualisation des CEE et leur valorisation au sein d'un fonds nivernais de l'énergie. Sur la 4<sup>ème</sup> période d'objectifs du dispositif (2018/2021), 34 collectivités ont signé une convention de mutualisation avec le SIEEEN. Le SIEEEN rétrocède 70% du produit de la vente des CEE valorisés qui permet d'atténuer le coût des travaux.

Les 30 % restant sont affectés à la constitution d'un fond mutualisé qui permet de cofinancer des programmes de précarité énergétique, nos interventions en matière de planification énergétique et les actions de maîtrise de l'énergie.

En 2021, on observe un coût moyen situé entre 7 et 7,50 €/MWhcumac, en légère baisse par rapport à la situation du marché en 2020. Aucune vente sur 2021 n'a encore été réalisée à ce jour, mais une vente pourrait être envisagé en toute fin d'année suivant le cours du marché.

Le SIEEEN massifie les CEE pour le compte des collectivités nivernaises et pour son propre compte (éclairage public). Il est ainsi en capacité d'effectuer plusieurs dépôts de dossier par an (1 fois par trimestre en moyenne), grâce à une action mutualisée et regroupée avec l'ensemble des syndicats d'énergie de la Région proposant ce service aux collectivités.

	<b>Vente 2018</b>	<b>Vente 2019</b>	<b>Vente 2020</b>	<b>Vente 2021</b>	<b>Prévisions 2022</b>
Part collectivités	<b>35 165 €</b>	<b>409 915 €</b>	<b>39 786 €</b>	<b>10 881 €</b>	<b>50 000 €</b>
Part SIEEEN (EP, AAP...)	<b>131 430 €</b>	<b>1 764 162 €</b>	<b>81 144 €</b>	<b>41 980 €</b>	<b>105 000 €</b>

En 2022, le SIEEEN poursuivra sa mission de collecte et de valorisation pour le compte de ses adhérents dans le cadre de la cinquième période. Il relancera une campagne d'adhésion afin de permettre aux collectivités de valoriser la performance de leurs travaux d'efficacité énergétique. Cette ressource est désormais significative pour constituer un élément du plan de financement de l'opération d'investissement comme cela avait été envisagé à l'origine.

<b>Année</b>	<b>Dépôt (Mwh cumac)</b>
<b>2014</b>	56 215 000
<b>2015</b>	41 312 000
<b>2016</b>	17 849 000
<b>2017</b>	9 880 942
<b>2018</b>	34 347 144
<b>2019</b>	359 323 253
<b>2020</b>	13 619 811
<b>2021 (en cours)</b>	18 578 934
<b>2022</b>	17 000 000

### 3. L'ÉCO EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN SYNDICAT ÉCO EXEMPLAIRE

Les pratiques vertueuses déjà mises en place au sein de la structure doivent être sans cesse rappelées ou portées à connaissance des nouveaux agents pour maintenir le cap vers la réduction constante des consommations. Les actions grandissantes en matière d'économie circulaire trouvent une place de choix.

Le programme se nourrit des compétences de tous les services et de leurs actions exemplaires. Elles sont aussi proposées aux collectivités.

La refonte des outils intranet/extranet a rendu possible la création de pages dédiées à l'éco exemplarité facilitant ainsi l'accès aux informations utiles et pratiques.

L'ambassadrice de l'énergie intervient aussi auprès des écoles dans le cadre du programme « Eco Loustics » mais aussi pour tout autre projet d'animation locale.

### 4. SOUTIEN A L'ALEC DE LA NIEVRE

Le SIEEEN est à l'origine de la création de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat dont l'objectif premier vise à renseigner de manière neutre les particuliers sur l'énergie.

Il alloue depuis sa création en 2010 une subvention de 10 000 € pour le fonctionnement de la structure et de 10 000 € pour celui de l'ex Espace Info→Energie devenu depuis Espace Conseil FAIRE.

Il met à disposition à titre gracieux un agent à mi-temps pour assurer la fonction de direction de l'Agence.

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>CEP</b>	Dépenses	280 702 €	497 337 €	259 924 €	369 385 €	369 893 €
	Recettes	186 425 €	843 337 €	196 242 €	183 300 €	279 795 €
<b>ALEC</b>	Dépenses	109 637 €	99 833 €	110 678 €	110 490 €	100 060 €
	Recettes	46 192 €	38 722 €	40 760 €	40 000 €	40 204 €
<b>TOTAL</b>	Dépenses	<b>390 339 €</b>	<b>597 170 €</b>	<b>370 602 €</b>	<b>479 875 €</b>	<b>469 953 €</b>
	Recettes	<b>232 617 €</b>	<b>882 059 €</b>	<b>237 002 €</b>	<b>223 300 €</b>	<b>319 999 €</b>

### C - LA PRECARITE ENERGETIQUE

2022 verra le reconduction d'actions déjà engagées :

- ✓ La contribution du SIEEEN
  - au financement du Fonds Nivernais d'Aide à la Maitrise de l'Energie (FNAME) qui apporte, entre autre, un financement pour les travaux d'économie d'énergie

- au Fonds de Solidarité Logement pour faire face aux impayés de factures d'énergie et d'eau des ménages accompagnés par des travailleurs sociaux
- ✓ L'intervention d'un agent du service qui se rend à domicile de certains ménages afin d'identifier les sources de consommations d'énergie et les difficultés et proposer des solutions adaptées. Une partie des dépenses engagées dans ce cadre sont financées par le programme national SLIME au travers des CEE. Qu'il s'agisse de frais de personnel ou d'acquisition de petit matériel économe, voire de communication. Le SIEEEN candidatera pour être de nouveau éligible l'an prochain et sur la base d'un programme pluri annuel
- ✓ Cet agent propose aussi avec l'ALEC de la Nièvre des animations en groupe.
- ✓ Le SIEEEN relaye aussi via les vecteurs de communication du SIEEEN toute information utile aux Nivernais sur la trêve hivernale les nouvelles mesures sociales afférentes à l'énergie, le chèque énergie ...

En 2022, la recherche de partenariat avec les organismes en capacité de détecter voire d'accompagner les Nivernais en situation de difficulté se poursuivra à l'instar du partenariat établi en 2021 avec le Secours Catholique.

	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Crédits 2021</b>	<b>Prévisions 2022</b>
<b>Fonctionnement</b>	23 613 €	-19 024 €	37 776 €	71 666 €	65 326 €
<b>FSL</b>	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>FNAME</b>	30 000 €	0 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>SACICAP (Avances)</b>	0 €	30 000 €	0 €	40 000 €	0 €
<b>SLIME</b>	1 025 €	0 €	2 374 €	2 500 €	2 500 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>84 638 €</b>	<b>40 976 €</b>	<b>130 150 €</b>	<b>174 166 €</b>	<b>127 826 €</b>

## D – L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE BATIMENT

### 1. L'APPROCHE GLOBALE ORIENTÉE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le service Patrimoine Energies continue de renforcer son offre globale en matière de services énergétiques avec de nouvelles missions :

- Conseils en énergie partagée,
- Maîtrise d'œuvre bâtiments,
- Coordination sécurité protection de la santé,
- Gestion patrimoniale,
- Etudes préalables pour le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, micro hydraulique pour le compte de Nièvre Energies),
- Diagnostics accessibilité,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Qualité de l'air.

Par ailleurs, il est chargé d'animer et développer de nouveaux moyens d'action :

- APPEL A PROJET POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS :

L'objectif est de soutenir les collectivités locales, dans la réalisation de projets énergétiques performants, en mobilisant une enveloppe annuelle de 400 000 € qui permet de retenir après sélection une quinzaine de projets (montant maximum de l'aide attribuée de 50 000 € par projet et de 25 000 €/logement). Ces projets pour être éligibles doivent respecter des niveaux de performance énergétique et les collectivités devront, au préalable, adhérer à la compétence « maîtrise de la demande en énergie ».

De 2015 à 2020 ce programme a permis de soutenir 30 projets performants, générant 11 688 000 € de travaux dont 10% ont été financés par le SIEEEN à hauteur de 1 148 750 € et dont le suivi énergétique confirme l'atteinte des économies d'énergie (BBC rénovation) et les objectifs de diminution des factures d'énergie.

En 2021, le SIEEEN a décidé d'étendre ce dispositif, en attribuant également des aides financières pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et études de conception et d'ingénierie, qui peuvent être financées jusqu'à hauteur de 10 000 €.

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
Appel à projet	Dépenses	180 677 €	154 641 €	118 538 €	702 423 €	400 000 €
	Recettes	180 677 €	154 641 €	118 538 €	702 423 €	400 000 €

- GRUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'ISOLATION EN COMBLES PERDUS :

En 2017, le SIEEEN a souhaité renforcer sa politique en faveur des actions de maîtrise de l'énergie en proposant l'organisation d'un groupement d'isolation des combles et toitures. Cette opération s'inscrit dans le chantier N° 4 de la stratégie énergétique départementale, ayant pour intitulé « Atteindre l'exemplarité énergétique sur le patrimoine public ». Elle vise à élargir les capacités de mutualisation d'achat sur les matériaux de rénovation » et doit permettre de réaliser des économies d'énergie avec une massification des travaux.

Après un premier sondage, 50 collectivités se sont déclarées être intéressées par cette démarche, représentant 133 bâtiments et une surface de 46 000 m<sup>2</sup>, avec des configurations de travaux variés (isolation de toit terrasse, rampants et combles perdus). En 2019, l'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé à l'identification des travaux par une visite de chaque site, afin de relever les contraintes techniques et de mise en œuvre de l'isolant sur les bâtiments recensés. Suite à ces visites et aux contraintes identifiées, il a finalement été décidé de ne cibler que les travaux d'isolation de plancher en combles perdus et d'exclure les travaux d'isolation de rampants et de toiture terrasse. De fait, cette décision a considérablement réduit le périmètre du groupement.

En 2020, une consultation des entreprises a été lancée cette été pour aboutir au choix d'un prestataire. La solution en matériau biosourcé a été privilégié via de la ouate de cellulose. En 2021, 21 collectivités nivernaises ont déclaré poursuivre cette opération d'isolation des combles soit une surface enregistrée d'environ 5 600 m<sup>2</sup> répartie sur 31 bâtiments publics. Les premières interventions de travaux sont prévues en Octobre 2021.

Le coût de cette opération est estimé à 152 830 € TTC dont 5 679 € de diagnostic amiante avant travaux qui sera financée de la façon suivante :

- 80% du montant HT des travaux en apport de subventions du SIEEEN et de la DSIL,
- 20% restant + TVA à la charge des collectivités

Le montant des diagnostics amiante avant travaux sera intégralement à la charge des collectivités.

		Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>COCON 58</b>	Dépenses	0 €	186 000 €	0 €
	Recettes	0 €	186 000 €	0 €
	<i>Financement SIEEEN</i>	0 €	40 500 €	0 €
	<i>Subvention DSIL</i>	0 €	80 000 €	0 €
	<i>Facturation collectivités</i>	0 €	65 500 €	0 €

## 2. DU CONSEIL PRÉALABLE AUX MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Spécialisé dans la construction et la réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics, le service Patrimoine et Energies répond aux consultations des communes et communautés de communes du département de la Nièvre en articulant son offre autour d'une approche globale des projets de réhabilitation prenant en compte :

- la dimension énergétique (installations de chauffage et d'éclairage plus performants, travaux d'isolation thermique, gestion des fluides),
- la dimension environnementale et durable (mise en œuvre de matériaux bio sourcés et d'énergies renouvelables (biomasse, photovoltaïque, etc...))
- la dimension de coût global (prise en compte des coûts d'exploitation et de maintenance),
- la réglementation sécurité et accessibilité dans les ERP.

Après plusieurs années (2013/2019) de forte contraction des commandes et une stagnation des projets de la part des collectivités (contraintes budgétaires, opérations différées en absence des financements escomptés, installation des nouvelles équipes, redéfinition de la carte des compétences avec les fusions de communautés de communes) entraînant une baisse significative du nombre de saisines, nous observons depuis mi 2020 (et malgré le contexte COVID 19) un redémarrage dans un premier temps des chantiers, et des demandes d'études dans un second temps.

La demande interne, pour instruire les dossiers des différents services (déchets ménagers, régie de chaleur, SEM NE), a permis de maintenir un niveau d'activité minimal pour le service.

Dans ce contexte, le service aura réceptionné fin 2021 16 opérations pour un montant total de travaux de 8.937.188 € Ht, dont :

- 4.983.345 € (SEM NE)
- 1.769.225 € (Régie Chaleur)
- 1.334.640 € (Service Déchets Ménagers)
- 849.978 € (Communes)

Avec un nombre de 23 saisines à ce jour et compte tenu des études en cours, l'activité prévisionnelle pour 2022 sera soutenue ; la reprise des demandes des collectivités permettront de rééquilibrer l'activité par une meilleure ventilation entre projets SIEEEN et projets collectivités.

La sécurité des personnes et la bonne gestion des déchets de chantier (inscription dans une démarche d'éco-exemplarité) continuent à être au cœur des préoccupations des personnels et plus spécifiquement des coordonnateurs sécurité et protection de la santé dont l'activité est exclusive des dossiers conduits en maîtrise d'œuvre.

Les missions de conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des programmes de travaux et d'ingénierie financière (recherche de subventionnements) pour les collectivités qui en expriment le besoin demeurent des activités accessoires. En 2022,

dans le cadre du programme Effilogis BBC Rénovation, le service va poursuivre son action en partenariat avec l'Ademe et la Région à animer celui-ci afin de mieux mobiliser les aides et accroître le dépôt des dossiers en Nièvre.

Il demeure que les opérations ont un aboutissement qui est beaucoup plus long que par le passé. Elles font l'objet de mise en chantier par tranches techniques et financières successives qui complexifie la planification et la réalisation et occasionne des frais d'études et des suivis de chantier supplémentaires (situation accentuée par le contexte économique d'augmentation des coûts des matières premières et des équipements, de pénuries de matériaux et réduction du « gisement » des entreprises locales pouvant répondre aux consultations.

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>Patrimoine &amp; Energies</b>	Dépenses	448 008 €	417 611 €	384 422 €	474 936 €	455 539 €
	Recettes	382 245 €	360 488 €	325 458 €	398 524 €	404 324 €

L'activité du SITEC comprend les activités : cartographie-informatique articulées autour de deux axes :

- les missions externes en direction des collectivités avec la mise en œuvre depuis 2017 des nouvelles modalités d'intervention statutaire rassemblées dans le « Pack Service » et la poursuite des actions contractualisées,
- les missions internes relatives au système d'information territorial du syndicat avec la mise en place du schéma directeur des services informatique (SDSI) et du système d'informations géographiques (SIG).

L'activité, en 2021, a été marquée par une quatrième phase de déploiement du Pack Services sur la base d'un rythme annuel de 50 adhésions, un accroissement de la dématérialisation des flux comptables avec la consolidation de Chorus Pro. Le tout exige une forte mobilisation des agents en hotline dont le traitement des interventions se complexifie et par des interventions sur site rendues parfois nécessaires générant un flot d'appel de plus de 8 000 appels traités à ce jour en 2021.

Dans le domaine de l'information géographique le fait marquant en 2021 aura été la consolidation et la stabilisation de la suite logiciel GeoSiseen déployée au sein de la quasi totalité des collectivités du territoire (plus de 300 collectivités pour 783 comptes utilisateurs) et qui aura largement mobilisé l'équipe de géomaticiens, ainsi que la mise à disposition de modules complémentaires liés à l'activité SIG.

## A – L'INFORMATIQUE DE GESTION

---

### 1. GESTION DU PARC INFORMATIQUE

Le Pack Services se renforce pour s'adapter et enrichir notre offre numérique aux collectivités. Il modifie nos modalités d'intervention en érigeant cette mutualisation de moyens en compétence statutaire qui comprend deux volets :

- un volet de base : « le Pack services » qui recouvre la mise à disposition des logiciels de gestion et le SIG, la formation, l'assistance et l'administration électronique,
- un volet optionnel : télé services, bureau virtuel, espace numérique de travail, application relative à l'urbanisme et outils métiers, modules de gestion d'alertes citoyens et d'inclusion numériques.

Les équipes du SITEC sont chargées de présenter ce nouveau service aux collectivités avec sa formule d'adhésion. Ces dernières étant cependant libres de demeurer sous le régime des prestations assujetties à la TVA. Cette démarche fait l'objet préalablement d'un audit du système informatique.

En 2021, environ 30 collectivités auront adhéré au Pack services eu égard à la période de confinement. Au terme de l'exercice ce sont plus de 220 collectivités qui auront migré conformément à notre plan de déploiement. Pour 2022, la poursuite du rythme des adhésions est une priorité, à noter également que le SIEEEN est désormais en mesure d'accueillir les communes disposant de l'éditeur Segilog, plus de la moitié de ces communes nous ont rejoints depuis 2018 au terme de leurs engagements de 3 ans auprès de Ségilog et ce, suite à la signature du partenariat entre le Siseen et Berger Levrault.

La poursuite des actions traditionnelles constituera toujours le cœur de l'activité en bases de 2022 :

- informatique de gestion des collectivités,
- gestion du parc machines de 1287 unités (dont 29 serveurs),
- gestion de la hotline,
- rééquipement des sites et intervention sur site,
- formation et assistance des personnels,

L'ensemble de ces prestations permet d'apporter un service mutualisé et de proximité reconnu pour son professionnalisme.

L'acquisition des matériels pour le compte des collectivités progresse nettement avec la mise en œuvre du Pack services qui est l'occasion pour les collectivités de procéder au renouvellement de leur matériel (plus d'une centaine d'équipements annuels).

L'assistance de premier niveau aux logiciels de gestion financière est assurée pour le compte des éditeurs JVS Mairistem et Berger Levrault (BL) auprès de 266 collectivités avec l'intégration de la gamme Segilog - BL (36 collectivités).

Le service gère l'informatique et le renouvellement des équipements des écoles du cycle primaire (50 adhérents) et la maintenance des matériels. Il peut à cette occasion aider les collectivités à s'équiper d'espaces numériques de travail (ENT) qui consiste à mettre à disposition, un ensemble de services numériques : communication, information, vie scolaire, production pédagogique, auprès de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles.

## 2. POURSUITE DE LA DÉMATÉRIALISATION

L'année 2021 a connu de nouvelles opérations majeures :

- La mise à disposition d'un moyen de paiement en ligne pour les usagers ;
- La déclaration sociale nominative (DSN), devenue mensuelle et qui remplace peu à peu la déclaration annuelle des données sociales (DADS) :
  - 2020 : Les collectivités les plus importantes en termes d'habitants et certains EPCI,
  - 2021 : Les communautés de communes et les collectivités de plus de 100 agents,
  - 2022 : tous les autres employeurs.

Le SIEEEN a prévu d'aider les collectivités afin qu'elles intègrent la déclaration sociale nominative dès 2021.

La solution hébergée de sauvegarde à distance continue de fidéliser de nouveaux membres (+ de 170 adhérents). Le SIEEEN a investi respectivement dans chacun des data centers associés à nos éditeurs (JVS – Berger Levrault) permettant ainsi un hébergement et une sécurisation des données des collectivités adhérentes.

Le SITEC est associé aux études de préfiguration d'un data center au périmètre de l'Agglomération de Nevers, avec le Conseil départemental et la ville de Nevers. La définition et le modèle économique sont en cours d'arbitrage ainsi qu'une recherche de partenaires publics/privés.

Le SITEC, au sein de l'Association Déclik (réseau d'échange d'information dans le domaine du numérique) et du groupe de travail MIEA (structures de mutualisation informatique et de l'e-administration) auprès de la FNCCR, participe à l'émergence de solutions techniques mutualisées, ouvertes au plus grand nombre et à moindre coût pour nos collectivités.

La FNCCR a créé un groupe de travail sur la cybersécurité, auquel le SIEEEN participe. Il se poursuivra en 2022.

### 3. MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION

Commencé en 2015, le déploiement du premier schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) s'est achevé en cours d'année. Il avait pour objectif de définir et finaliser les besoins informatiques et leur évolution en interne. Le programme d'action a été établi sur 6 ans (2015/2020).

Les sujets déployés en 2020/2021 ont été les suivants :

- la gestion de la relation collectivités (exécution du marché),
- l'unification de l'authentification,
- la sécurisation du système d'information (serveurs, firewalls, baie de stockage),
- la refonte du site internet et de l'extranet (intranet en cours),
- la solution de suivi des opérations de travaux et rénovations (actions 2019-2020),
- le lancement d'un marché lié à la messagerie et à l'agenda,
- l'extension à d'autres services du SIEEEN du logiciel de suivi de procédures (Wiki),
- l'évolution des logiciels de gestion des ressources humaines et des finances pour bénéficier des dernières évolutions technologiques, notamment le « full web »,
- le déploiement des logiciels de gestion des sites des déchets ménagers.

Le bilan a été présenté en 2021 et il a été décidé de lancer un nouveau SDSI, en s'appuyant des services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), et en mettant l'accent sur le repositionnement interne du SIEEEN en tant qu'incubateur de projets numériques, et à terme l'élargir au bénéfice des collectivités.

Pour 2022, est prévu :

- la finalisation de la relation collectivités ;
  - la refonte de l'intranet ;
  - la généralisation de l'offre d'une messagerie et d'un agenda pour les collectivités ;
  - la poursuite du déploiement des logiciels de gestion des sites des déchets ménagers ;
  - la poursuite de l'intégration de nos logiciels au système d'identification unique ;
  - le déploiement de la solution de cybersécurité ;
  - la mise en place d'une gestion du temps d'activités
- la finalisation de la solution de suivi des opérations.

### 4. TÉLÉPHONIE ET COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Via le développement des échanges dématérialisés, les logiciels de prise de main à distance, le service participe activement à la réduction des échanges sur supports papiers et à l'optimisation de ces interventions sur site améliorant de la sorte son bilan carbone.

Le SIEEEN bénéficie du « zéro papier » pour l'ensemble de la chaîne de traitement de la commande publique : demande d'achat, publication des marchés publics, réception des offres, validation des bons de commande, enregistrement comptable, transmission aux fournisseurs, réception des factures, validation du service fait, transmission des flux à la trésorerie. Il en est de même pour la chaîne de comptabilité.

Concernant la téléphonie, nous poursuivons l'évolution de la téléphonie fixe du SIEEEN, débutée en 2020, pour anticiper la fin annoncée du réseau téléphonique commuté (RTC), qui sera remplacé par des lignes uniquement numériques.

En 2022, la réflexion autour des objets connectés ou l'internet des objets (organe de commandes de nos chaufferies, monitoring des centrales photovoltaïques, plate-forme de gestion des foyers et des commandes d'éclairage public, supervision des bornes de

recharge) sera poursuivie pour valoriser et optimiser les usages via des organes de télégestion communicants (intervention à distance, télé relève des compteurs calorifiques, remontées de données en temps réel...). Les maturités technologiques des systèmes, la qualité des infrastructures exigent une expertise accrue qui nécessite une mise à plat des systèmes proposés afin de dégager la/les solutions techniques adaptées à nos usages et à nos infrastructures. Le SITEC soutiendra les services qui bénéficieront de ces nouvelles technologies et s'attachera les services d'un chargé de mission pour conduire ce projet.

Une étude et des tests sur les outils de visioconférence et d'outils collaboratifs, en 2021, lors du Covid vont permettre au SIEEEN de proposer une offre de services pour ses adhérents.

Il est à souhaiter que pour l'ensemble des services ainsi numérisés la couverture du territoire en fibre optique soit atteinte rapidement sans quoi il est impossible de les diffuser et que nous assistions à une fracture numérique selon la présence ou non de cet équipement.

## ***B – LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET DE LA CARTOGRAPHIE***

---

### **1. L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUE (SIG)**

Installée en 2015, puis progressivement déployée avec la migration des données en 2016/2017, la solution Héméra de gestion du patrimoine de l'éclairage public est désormais opérationnelle. Elle assure une totale mobilité aux équipes du Sceep via des tablettes numériques qui permettent une mise à jour en temps réel du réseau et une dématérialisation des déclarations de panne, des fiches d'intervention. Les dernières fonctionnalités : gestion des stocks, application pour les études et le suivi énergétique sont en cours de validation technique.

Elle a été associée à une intégration de l'ensemble des données numérisées des réseaux d'éclairage public.

Les derniers levés des réseaux des communes en prestation (2 400 foyers) seront terminés en cette fin d'année mettant un terme à un chantier de levé et de numérisation des réseaux d'éclairage public commencé voilà plus de dix ans et de disposer d'une base de données exhaustive.

Le programme de géo détection des réseaux souterrain d'éclairage public s'est poursuivi en 2021 au rythme d'une dépense de 100 000 €/an.

Le service a intégré tout le dispositif du guichet unique et l'encadrement réglementaire des travaux à proximité des réseaux instauré par la loi du 12 juillet 2012 pour nos activités propres. Il propose également à nos collectivités de nouvelles prestations pour répondre aux besoins liés aux exigences des DT-DICT.

Le système d'information géographique « Ptolémé » qui a été remplacé par une nouvelle solution technique de type WebSig GéoSieeen, est actuellement en production auprès des collectivités (communauté de communes et communes) soit 783 comptes utilisateurs.

Cette solution sera progressivement complétée par l'adjonction de modules complémentaires sur 2022 tels que la :

- Saisine par Voie Electronique ;
- Gestion de la voirie ;
- Gestion du service public assainissement non collectif (Spanc) ;
- Gestion du service public assainissement collectif ;
- Gestion du service public d'eau potable ;

- Gestion de la Base Adresse Locale (BAL) ;
- Gestion de cimetières ;
- ...

Aux fonctionnalités métiers du SIEEEN seront également déployées des applications thématiques selon la demande des adhérents. Ainsi, l'Agence Technique Départementale (ATD) et plusieurs autres collectivités bénéficient-ils aujourd'hui du module relatif à l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS).

Le service poursuit l'intégration des données cadastrales actualisées, des documents d'urbanisme et incorpore à la base des nouvelles données produites par les services de l'Etat ou les collectivités (sites micro hydrauliques, ZAE, ...).

## 2. LA NUMÉRISATION DES DONNÉES DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Depuis, 2017, les statuts du SIEEEN lui permettent d'exercer, au profit des communes et intercommunalités qui lui en transféreront la compétence, l'exercice « d'autorité locale compétente » pour la mise en place d'un PCRS départemental.

En parallèle, et, avec le concours d'un cabinet juridique spécialisé, une réflexion a été menée, intégrant, au plan national, ENEDIS, GRDF et la FNCCR, et, au plan local, Nevers Agglomération, le Conseil Départemental et Nièvre Numérique pour définir un cadre juridique adapté assurant les droits des partenaires à un financement équilibré et à la pérennité du projet.

Au final et sur les bases des réflexions, ceux-ci ont convenu que la structure adaptée à un tel projet était un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui dans un premier temps regrouperait les opérateurs de réseaux sensibles ENEDIS (réseau de distribution d'électricité), le SIEEEN (réseau d'éclairage public) et pourrait ensuite accueillir d'autres membres intéressés tels que Nevers Agglomération, le Conseil Départemental, Nièvre Numérique, les fermiers en matière de distribution d'eau ou encore Orange.

L'élaboration des documents constitutifs du GIP PCRS (statuts, règlement intérieur, budget prévisionnel pluriannuel) a nécessité de nombreuses réunions locales et nationales tout au long des 2019, 2020 et 2021 et permet aujourd'hui d'aboutir à un projet de GIP, qui, s'il est adopté prochainement par les 2 membres fondateurs SIEEEN, ENEDIS pourra, dès le dernier trimestre 2022, engager la passation des premiers marchés, pour la constitution du PCRS départemental. Cette production sera accessible aux membres du GIP via une plate-forme d'échanges de données dédiées à cet effet.

En complément de ce projet, le SIEEEN propose aux collectivités exploitantes de réseaux de s'appuyer sur ses marchés et son ingénierie pour la production des données cartographiques des réseaux, en classe A, comme le stipule la réglementation du 15 février 2012.

Dans le prolongement du dispositif DT/DICT, la réglementation a défini un cadre pour contrôler les compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Sitec a habilité un de ses agents pour délivrer l'attestation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) valable 5 ans. Cette personne a formé, à ce jour, plusieurs dizaines d'agents des collectivités territoriales nivernaises et continue de dispenser cette formation pour les agents concernés (conception/études, réalisation des travaux et exploitants).

### 3. LA TOPOGRAPHIE

L'activité SIG est complétée par des relevés topographiques pour les besoins internes des services. Les prestations topographiques comprennent également la numérisation des cimetières qui en 2021 et 2022 seront réalisés en interne eu égard au recrutement complémentaire d'un technicien.

D'autre part, fort des bases de données acquises ou en cours de constitution, le SITEC pourrait en 2022 prendre l'initiative de créer et d'animer un atelier cartographique dont l'objet sera de produire des cartes thématiques à la demande des collectivités et en particulier des EPCI.

De même pour faire évoluer notre plate-forme SIG, il est envisagé de créer un Club des utilisateurs pour échanger sur les bonnes pratiques, recenser les besoins nouveaux et suivre leur développement.

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
TIC	Dépenses	252 227 €	167 847 €	100 958 €	97 754 €	98 075 €
	Recettes	223 357 €	145 452 €	144 923 €	107 500 €	91 699 €
Pack Services	Dépenses	240 454 €	491 900 €	629 533 €	739 654 €	958 400 €
	Recettes	163 942 €	434 567 €	701 257 €	796 200 €	898 997 €
CARTO	Dépenses	227 947 €	209 443 €	170 670 €	181 382 €	137 789 €
	Recettes	178 207 €	196 748 €	158 244 €	149 200 €	152 382 €

TOTAL	Dépenses	720 628 €	869 190 €	901 161 €	1 018 790 €	1 194 264 €
	Recettes	565 506 €	776 767 €	1 004 424 €	1 052 900 €	1 143 078 €

INVESTISSEMENT		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2019	Crédits 2021	Prévisions 2022
Informatique communale	Dépenses	82 337 €	84 008 €	62 876 €	100 000 €	100 000 €
	Recettes	90 181 €	81 453 €	51 454 €	100 000 €	100 000 €
Pack Services	Dépenses	169 030 €	286 700 €	263 438 €	450 000 €	300 000 €
	Recettes	14 498 €	48 518 €	108 724 €	160 000 €	300 000 €

TOTAL	Dépenses	251 367 €	370 708 €	326 314 €	550 000 €	400 000 €
	Recettes	104 679 €	129 971 €	160 178 €	260 000 €	400 000 €

La mise en œuvre des politiques précédemment évoquées met en exergue, la nécessité pour le syndicat de rechercher les complémentarités entre services en renforçant leur transversalité et leur synergie afin d'améliorer le niveau de service dans l'accomplissement de ses différentes missions.

Par moyens généraux, il faut entendre tout ce qui n'a pas été pris en compte directement dans le financement des domaines d'intervention du SIEEEN précités. Cela regroupe : la gestion des instances, la direction générale, la comptabilité et les finances, les ressources humaines, la commande publique, la communication, la sécurité, le RGPD et le fonctionnement du secrétariat général.

Les coûts relatifs aux moyens généraux ont vocation à être, in fine, répartis entre les différents domaines d'activités et, rattachés à leur budget respectif dans le cadre du plan de compte analytique à ce jour adopté.

### A – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

---

En 2021, le bloc communal a enregistré une hausse de 1,9% des frais de personnel.

Le point d'indice est gelé, la diminution du recours aux contrats aidés depuis leur transformation en parcours emploi compétence (PEC) et le moindre effet des mesures du protocole parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) ont joué un rôle ralentisseur.

- LES EFFECTIFS DU SYNDICAT

Quatre postes ont été créés en 2021 correspondent à des créations inscrites au tableau des effectifs.

En 2021, treize postes ont été occupés par des personnels occasionnels pour faire face à des besoins saisonnier ou ponctuel. Les effectifs salariés du SIEEEN comptent cent douze agents au tableau des effectifs y compris les contrats occasionnels.

Le Syndicat a transformé les emplois relevant du dispositif des contrats d'avenir en celui des parcours emploi et compétence afin de permettre à des jeunes et des seniors particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de qualification, de pouvoir s'insérer dans un dispositif de professionnalisation.

Toutefois, en raison des conditions requises et d'un système compliqué de mise en œuvre, le syndicat a renoncé à ce stade à recourir à pourvoir ces postes. Nous attendons les prochaines mesures d'assouplissement annoncées pour pourvoir ses postes si le besoin est toujours avéré.

Lors de la passation des marchés de travaux réseaux ER/EP, puis des réseaux de chaleur a été incluse une clause sociale visant l'intégration de public en difficulté dans leur recherche d'emploi, auprès des entreprises attributaires.

Près de 10 000 heures ont ainsi été réalisées par plusieurs salariés (24) au travers des clauses d'insertion de ces marchés en 2019. En 2020, avec le Covid 19, nous avons constaté une très nette baisse des heures ainsi effectuées (5 017) représentant 18 salariés. Le dispositif a été reconduit en 2021 et nous prévoyons de le renouveler en 2022 avec pour objectif de 25 salariés (8 000 heures).

Dans le cadre de notre gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, il convient d'envisager de renforcer plusieurs domaines de compétence en ayant recours à des

chargés de mission ou de projet pour renforcer nos expertises : conseiller DPO (déploiement de l'action mutualisée) - téléphonie et l'internet des objets - ingénierie air/carbone - ingénierie gaz/méthanisation - économiste de flux/ingénierie financière.

Dans l'hypothèse de la création d'un poste, celle-ci repose sur le principe que tout emploi nouveau doit être financé pour partie par des recettes nouvelles générées précisément par le développement de l'activité ou par des dotations allouées ou en partie compensée par les aides accordés pour soutenir l'emploi (ex : conseiller en énergie avec le programme ACTEE).

Nous poursuivons l'intégration des agents contractuels en leur offrant une préparation au concours pour tendre à résorber l'emploi sous contrat.

Les emplois en 2021 se répartissent ainsi :

- 53 titulaires (56 en 2020),
- 52 contractuels (45 en 2020),

La formation en alternance et l'accueil de stagiaires continuent d'être encouragés pour faciliter l'accès à la professionnalisation des jeunes, l'échange et la transmission des savoirs avec les personnels.

L'effort de formation initiale et continue au cours de la vie professionnelle est également soutenu avec la création du compte personnel de formation (CPF).

L'évolution des effectifs globaux rémunérés par catégorie est la suivante de 2016/2022 hors emploi occasionnel :

Type	2018	2019	2020	2021	2022
Départ en retraite	1	2	2	2	1
Effectif titulaire A au 31/12	4	5	6	4	4
Effectif titulaire B au 31/12	13	13	11	11	11
Effectif titulaire C au 31/12	40	37	39	38	38
<b>Total titulaire</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
Effectif contractuel A au 31/12	8	9	14	15	15
Effectif contractuel B au 31/12	15	15	17	24	20
Effectif contractuel C au 31/12	12	13	14	13	15
<b>Total contractuel</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	<b>45</b>	<b>52</b>	<b>50</b>
<b>Total général</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>101</b>	<b>105</b>	<b>103</b>

La durée légale de travail des agents est de 35 heures hebdomadaires, conformément à la délibération du comité syndical en date du 23 juin 2001 l'aménagement du temps de travail est de 37h30 en contrepartie de jour de RTT suivant le Protocole d'accord ARTT (aménagement et réduction du temps de travail) en vigueur dans les services du SIEEEN.

En 2020 dernière année d'expérimentation, deux agents ont eu recours au télétravail. Lors de la crise sanitaire et de la période du confinement qui s'en est suivi, le SIEEEN a testé à grande échelle le télétravail avec 68 télétravailleurs.

En 2021, le SIEEEN va à définir les nouvelles règles du télétravail auquel pourraient aspirer d'autres agents.

- Les avantages en nature

A ce titre, le SIEEEN en sa qualité d'employeur participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents pour les seules mutuelles agréées soit 44 agents en Garantie maintien de salaire (GMS) (3 532 € en 2020) et 69 agents en santé (12 695 € en 2020). En matière de transport ont été budgétisés (véhicules de fonction, de service et contribution transports) 24 000 € par an.

S'agissant de la restauration, le SIEEEN attribue des titres de repas à ses agents en fonction de leurs jours de travail :

<b>Titres de repas</b>					
	2018	2019	2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
Part salariale	45 242 €	47 616 €	59 700 €	54 000 €	64 000 €
Part employeur	67 864 €	71 425 €	89 551 €	81 000 €	96 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 106 €</b>	<b>119 041 €</b>	<b>149 251 €</b>	<b>135 000 €</b>	<b>160 000 €</b>

En 2021, l'adhésion au CNAS sur un effectif prévisionnel s'est élevée à 24 260 €. La subvention à l'Amicale a été réduite en conséquence afin de tenir compte des prestations désormais couvertes par le CNAS à hauteur de 9 000 €.

- Prévisions charges de personnels

L'évolution des charges de personnels soit la rémunération brute plus les charges patronales sur les 5 dernières années tous services confondus est la suivante :

<b>MASSE SALARIALE</b>					
	2018	2019	2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
Titulaires	2 601 348 €	2 554 359 €	2 653 103 €	2 499 550 €	2 441 000 €
Contractuels	1 318 862 €	1 492 412 €	1 775 675 €	2 126 450 €	2 320 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 920 210 €</b>	<b>4 046 771 €</b>	<b>4 428 778 €</b>	<b>4 626 000 €</b>	<b>4 761 000 €</b>

En 2020, le coût de la masse salariale par habitant (209 161 hab. population municipale) est de 21,17€/hab contre 19,51€/hab en 2019. Notre progression des charges de personnel au cours de ces 3 dernières années est de 13% (création du service transition énergétique et climat, consolidation des effectifs de plusieurs : service SITEC, Régie de chaleur).

Il n'est pas prévu de réévaluation du régime indemnitaire en 2022 sauf à reconsidérer les situations individuelles suites aux entretiens d'évaluation professionnelle et à généraliser le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui a été élargi en 2020 au cadre d'emplois des techniciens.

Les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également les « dépenses périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces des offres d'emploi, cabinets de recrutement, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité...).

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
Masse salariale	3 920 210 €	4 046 771 €	4 428 778 €	4 626 000 €	4 761 000 €
Formation	85 482 €	57 963 €	79 614 €	80 000 €	74 000 €
Actions sociales	154 483 €	160 813 €	197 831 €	183 500 €	211 000 €
Autres	16 715 €	10 101 €	8 387 €	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 176 890 €</b>	<b>4 275 648 €</b>	<b>4 714 610 €</b>	<b>4 899 500 €</b>	<b>5 056 000 €</b>

## B – LES MOYENS DE LA LOGISTIQUE DES SERVICES

### 1. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les frais de fonctionnement de l'ensemble des services devraient progresser sur la base des consommations de crédits constatées au cours du présent exercice. Cette évolution par rapport aux crédits 2021 comprend :

- Budget Principal Energies : audits énergétiques (-50k€), AMO Schéma directeur des systèmes numérique (-40k€), mise en place et maintenance office 365 (+42k€), honoraire pour la création d'un GIP (-17k€), admission en non-valeur (-124k€), subvention PCAET (-35k€)
- Budget Déchets Ménagers : légère baisse du niveau de dépense,
- Budget Régie de Chaleur : travaux pour le compte de la commune (-115k€), hausse du volume de combustible (+47k€),
- Budget Prestations : admission en non-valeur (-26k€), la formation BIM Office (-16k€), le reversement de la part collectivités de la vente des CEE (-10k€).

Au total, il est proposé une baisse de 3,7% par rapport aux crédits 2021.

Un tel objectif exigera, malgré tout, beaucoup de vigilance sur le suivi des états de consommation par les services (mise en ligne en temps réel) afin d'assurer la maîtrise de nos frais d'exploitation.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
BPE	3 478 526 €	3 109 847 €	3 567 073 €	4 280 752 €	4 042 640 €
DM	6 112 617 €	6 269 071 €	5 856 287 €	5 872 450 €	5 816 755 €
RRC	519 933 €	521 737 €	456 578 €	791 288 €	713 760 €
BPS	197 071 €	551 194 €	137 825 €	221 135 €	177 579 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 308 147 €</b>	<b>10 451 849 €</b>	<b>10 017 763 €</b>	<b>11 165 625 €</b>	<b>10 750 734 €</b>

## 2. LES INVESTISSEMENTS LOGISTIQUES

Hors programme d'investissement propre aux activités statutaires vu précédemment, les crédits dits de logistique sont essentiellement consacrés aux besoins des services.

Regroupement	Projet	BDM	BPE	BPS	RRC	TOTAL
<b>INFORMATIQUE &amp; TELEPHONIE</b>	Application métier	24 000 €				<b>432 200 €</b>
	Equipements Infrastructure	4 900 €	37 000 €			
	Renouvellement matériel utilisateurs	2 000 €	30 000 €	200 €	100 €	
	P4 Gestion des photographies		32 500 €			
	OUTIL D'OPEN DATA		26 500 €			
	P10 Gestion formation		18 000 €			
	P22 Dév Odoo		10 000 €			
	Modules additionnelles GeoSiseen		60 000 €			
	OUTILS RH		45 500 €			
	Cadastre solaire		50 000 €			
	P21 CRM		30 000 €			
	P15 Sécurisation du SI		12 000 €			
	Virtualisation du serveur S001		1 000 €			
	RGAA		38 500 €			
	Evolution de l'application intervention SCEEP		10 000 €			
<b>Véhicule</b>	Porteur FMA	240 000 €				<b>264 000 €</b>
	Véhicule ELEC		24 000 €			
<b>Outillage</b>	Outillage Agent		3 600 €			<b>3 600 €</b>
<b>Aménagement &amp; mobilier</b>	Réhabilitation climatisation existante		28 000 €			<b>44 300 €</b>
	Extension climatisation 2ème étage		16 300 €			
<b>TOTAL</b>		<b>270 900 €</b>	<b>472 900 €</b>	<b>200 €</b>	<b>100 €</b>	<b>744 100 €</b>

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021 (hors RAR)	Prévisions 2022
<b>Informatique &amp; Téléphonie</b>	226 737 €	276 238 €	242 213 €	502 140 €	432 200 €
<b>Véhicule</b>	30 420 €	0 €	7 500 €	117 000 €	264 000 €
<b>Outillage</b>	699 €	0 €	510 €	58 140 €	3 600 €
<b>Aménagement &amp; mobilier</b>	146 763 €	36 303 €	321 622 €	12 000 €	44 300 €
<b>Total</b>	<b>404 619 €</b>	<b>312 541 €</b>	<b>571 845 €</b>	<b>689 280 €</b>	<b>744 100 €</b>

Les prévisions en investissement logistiques sont stables par rapport aux crédits 2020.

### 3. LES MOYENS DE LA COMMUNICATION

Le service a continué d'assurer ses missions principales en 2021 : communiquer auprès des élus/partenaires du SIEEEN, communiquer sur les activités des services et assurer la communication à l'interne.

Une grande partie des actions de communication pour l'année 2021, a été ciblée sur la future extension de consigne de tri à venir pour les collectivités adhérentes à la compétences déchets ménagers, et la constitution du dossier CITEO en vue du futur plan de communication à mener. Un bureau d'étude a été engagé pour l'accompagnement de la stratégie à mener, et une illustratrice a réalisé la campagne de communication visuelle, en collaboration avec les collectivités, et financées par elles-mêmes.

Pour l'année 2022, le service assurera ses missions principales, et assurera le suivi du déploiement de la campagne de communication pour le service déchets ménagers, un recrutement est d'ailleurs en prévision à partir d'octobre 2021 pour en assurer le soutien.

Une communication ciblée auprès des agents du SIEEEN sera engagée, afin de les initier à la nouvelle plateforme intranet en 2022. De plus, une mise à plat des supports papiers et web sera à l'étude, afin d'uniformiser l'ensemble des documents pour tous les services.

Un stand commun pour les salons, pourrait être créé pour l'ensemble des syndicats d'énergie de Bourgogne Franche Comté notamment pour le prochain congrès FNCCR, prévu à Rennes en septembre 2022. Son montant est estimé à 30 000 euros pris en charge par les 8 SDE.

		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
Communication	Dépenses	113 531 €	125 570 €	133 170 €	132 360 €	195 429 €
	Recettes	1 154 €	2 878 €	4 373 €	0 €	2 041 €

### 4. SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET RGPD

L'année 2021 marque la continuité de la démarche de prévention des risques avec le renforcement des mesures de prévention en établissant un accueil systématique des nouveaux arrivants et une analyse des causes des accidents. Ce qui a permis de sensibiliser les agents à la prévention des risques routiers.

La prévention du risque sanitaire est maintenu avec les mesures barrières et les mesures internes au SIEEEN notamment sur le port du masque et la désinfection particulière des points de contact.

Le maintien en bon état de fonctionnement de nos installations a conduit à établir des contrats avec nos prestataires de manière à fiabiliser les vérifications obligatoires : réseau électrique, système incendie et à étendre ces prestations sur tous les sites.

Cependant, la crise sanitaire a freiné la mise en place de certaines actions qui sont reconduites sur le budget 2022 comme certaines formations des agents.

La mise en conformité du SIEEEN s'est poursuivi en 2021 avec une sensibilisation au RGPD des agents et la rédaction de plusieurs mentions dans des conventions diverses. Le soutien d'un stagiaire a permis d'étoffer notre registre des traitements et notre plan d'actions avec le concours de plusieurs services pour réaliser certaines de ces actions.

Le service s'est doté d'un logiciel de suivi de la conformité au RGPD qu'il mutualise avec les collectivités ayant choisi le SIEEEN comme structure moral de délégué à la protection des données.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>SECURITE &amp; RGPD</b>	Dépenses	75 281 €	100 955 €	117 111 €	117 330 €
	Fonctionnement	54 000 €	42 508 €	38 530 €	49 891 €
	Vérifications obligatoires	5 776 €	15 078 €	8 596 €	14 296 €
	Formations obligatoires	6 240 €	1 200 €	4 970 €	1 800 €
	Autres formations	5 180 €	8 915 €	8 415 €	22 990 €
	Sensibilisation	0 €	0 €	0 €	100 €
	Matériels et EPI	200 €	2 213 €	12 000 €	8 900 €
	Travaux	2 007 €	15 €	3 600 €	8 660 €
	COVID	0 €	28 911 €	35 000 €	3 400 €
	RGPD	1 878 €	2 115 €	6 000 €	7 293 €

2021 a été marqué par la signature de plusieurs conventions avec des collectivités de structure et tailles différentes. En effet, à ce jour, une communauté de communes, cinq communes recensant de 100 à 10000 habitants et l'ATD ont rejoint le SDIS pour conventionner avec le SIEEEN sur la prestation de DPO mutualisé.

Afin de communiquer auprès des collectivités, un séminaire sur le thème du rôle du délégué à la protection des données et du RGPD dans les collectivités est envisagé pour 2022 pour compléter les supports de communication sur ce thème diffusés cette année et les réunions programmées ou restant à programmer au sein des conseils communautaires et communaux.

		Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
<b>Prestations DPO</b>	Dépenses	13 000 €	20 000 €	21 789 €
	Recettes	0 €	20 000 €	21 789 €

## 5. FISCALITÉ INDIRECTE

Pour équilibrer en dépenses et en recettes le domaine des énergies (réseaux d'électricité et d'éclairage public, conseils en énergie partagée, maîtrise de la demande d'énergie, soutien à l'efficacité énergétique), le SIEEEN dispose de :

- LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ : Elle est établie sur le montant de la consommation (nombre de KW/h consommés et étendue aux consommations d'éclairage public et aux professionnels.  
Les principaux facteurs conjoncturels ou structurels de baisse observés ces dernières années sont l'évolution de la croissance économique industriels moins soutenue, des températures globalement plus douces en début d'année, la tertiarisation des activités économiques malgré la création de data centers et les effets de la maîtrise de la consommation (lampes à Leds, bâtiments moins énergivores, remplacement de la convection électrique en chauffage biomasse).  
Dans ce contexte et considérant en outre le contexte difficile, il est proposé de conserver le même objectif qu'en 2021 à hauteur de 4 300 000 €.
- Sur une base escomptée d'un niveau de travaux réalisés en éclairage public et les autres dépenses éligibles, la recette du FCTVA devrait s'établir à 1 002 000 €. Cette hausse s'explique par un niveau d'investissement en éclairage public en forte hausse.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
TCCFE	4 562 500 €	4 203 116 €	4 137 241 €	4 300 000 €	4 300 000 €
FCTVA	797 942 €	865 464 €	656 325 €	614 000 €	1 002 000 €

## 6. DETTE

### o Le recours à l'emprunt

L'encours de la dette au 01/01/2021 était, tous budgets consolidés, de 12 001 490 € contre 7 248 482 € au 01/01/2020.

En 2020, le SIEEEN a mobilisé 2 100 000 € de prêt pour soutenir ses programmes dans le domaine de l'éclairage public, 1 400 000 € pour la réorganisation des stations de transfert des déchets ménagers et 2 000 000 € au titre des réseaux de chaleur.

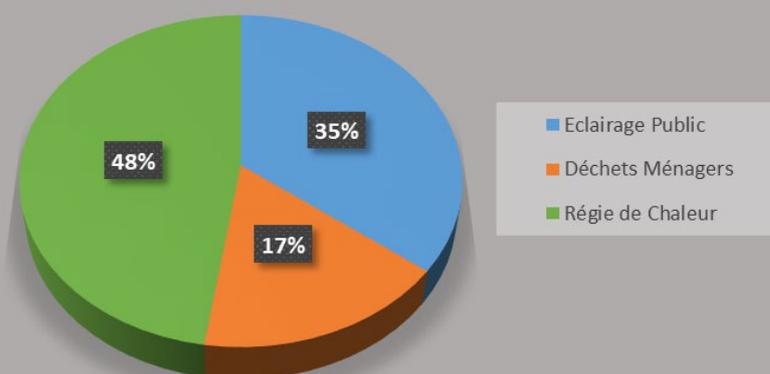
Un besoin de financement par voie d'emprunt est rendu nécessaire pour équilibrer les budgets prévisionnels d'investissement 2022 qui sont adoptés avant l'adoption des comptes administratifs 2021 (N+1). Le budget primitif fera apparaître des emprunts dit d'équilibre en attendant la reprise du résultat de 2021 en juin 2022 et l'ajustement du besoin de financement.

	Encours de la dette au 01/01/21	Projet de prêts en 2021	Prévisions emprunts 2022
Eclairage public	4 325 889 €	1 000 000 €	3 000 000 €
Déchets ménagers	2 060 056 €	450 000 €	4 360 000 €
Régie de chaleur	5 615 545 €	332 500 €	1 800 000 €
<b>Total encours</b>	<b>12 001 490 €</b>	<b>1 782 500 €</b>	<b>9 160 000 €</b>
Remboursement annuel du Capital de la dette (1)	861 299 €	861 299 €	875 675 €
Intérêts annuel de la dette (1)	126 596 €	126 596 €	138 755 €
<b>Total charge de la dette</b>	<b>987 895 €</b>	<b>987 895 €</b>	<b>1 014 430 €</b>

### o Dettes souscrites

<b>Synthèse de la dette au 31/12/2021</b>				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nbre lignes
11 140 191 €	1,022%	18,2 ans	12,3 ans	14

## Répartition du CRD au 31/12/2021



### Tableau par structure au 31/12/2021

Type	Encours	Taux moyen
Fixe	11 073 524 €	1,022%
Variable	66 667 €	0,000%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>11 140 191 €</b>	<b>18,2 ans</b>

### Tableau par prêteurs au 31/12/2021

Prêteur	% CRD	CRD
Crédit Agricole	22%	2 472 500 €
La Banque Postale	47%	5 243 879 €
Caisse d'Epargne	31%	3 423 812 €

#### o Les participations en annuités

Les participations en annuité, désormais inscrites en investissement (compte créances sur transfert), s'élèvent à 1 569 658 €. Les affectations en créances sont en moyenne de 300 000 € sur les quatre dernières années et la facturation des annuités aux collectivités est en moyenne de 291 000 € sur la même période. Ci-dessous l'évolution annuelle :

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
Affectation en créances	305 638 €	297 073 €	407 753 €	200 000 €	400 000 €
Facturation des annuités	252 272 €	294 143 €	311 399 €	308 000 €	320 000 €

Reste à percevoir au 31/12/2021	
Total	1 569 658 €
Durée vie résiduelle	6 ans

o Le besoin de trésorerie

Le SIEEEN, par un suivi constant des émissions des rôles de titres ajuste hebdomadairement ses besoins de trésorerie et s'attache à différer le plus possible le recours aux lignes de trésorerie afin d'en réduire les frais financiers. Devant les difficultés observées du versement des aides du FACé (+ 4/5 mois) et des différents financeurs dont l'ADEME, le SIEEEN mobilise deux lignes de trésorerie pour satisfaire à ses obligations réglementaires. Il se propose à minima de les reconduire en 2021 soit :

- 950 000 € pour le budget principal,
- 950 000 € pour la régie de chaleur.

La prise en charge de la facturation des dépenses d'énergie demande un suivi des recouvrements et un respect des délais de paiement par les collectivités de plus en plus exigeant de même que les participations des collectivités au transfert/traitement/tri des déchets ménagers. La procédure de relance automatisé via Hélios de la DGFIP facilite ce recouvrement hormis quelques collectivités... Le service comptable a repris à son compte les relances individualisées lorsqu'il est constaté un retard supérieur à 2 mois en concertation avec la DGFIP. Ceci a permis de ramener de manière glissante à seulement 150 000€ les titres non recouverts.

## 7. LES PRODUITS D'ACTIVITÉS DES SERVICES

Le montant de revente du cuivre déposé lors des travaux sur les réseaux électriques et d'éclairage public, devrait être sensiblement le même en 2022.

Le montant à refacturer à la SEM devrait être de l'ordre de 42 788 €. Ce montant est conforme à la convention et inclus en grande partie les frais de personnel des agents du syndicat mis à disposition partielle (management, ingénierie, communication, commande publique).

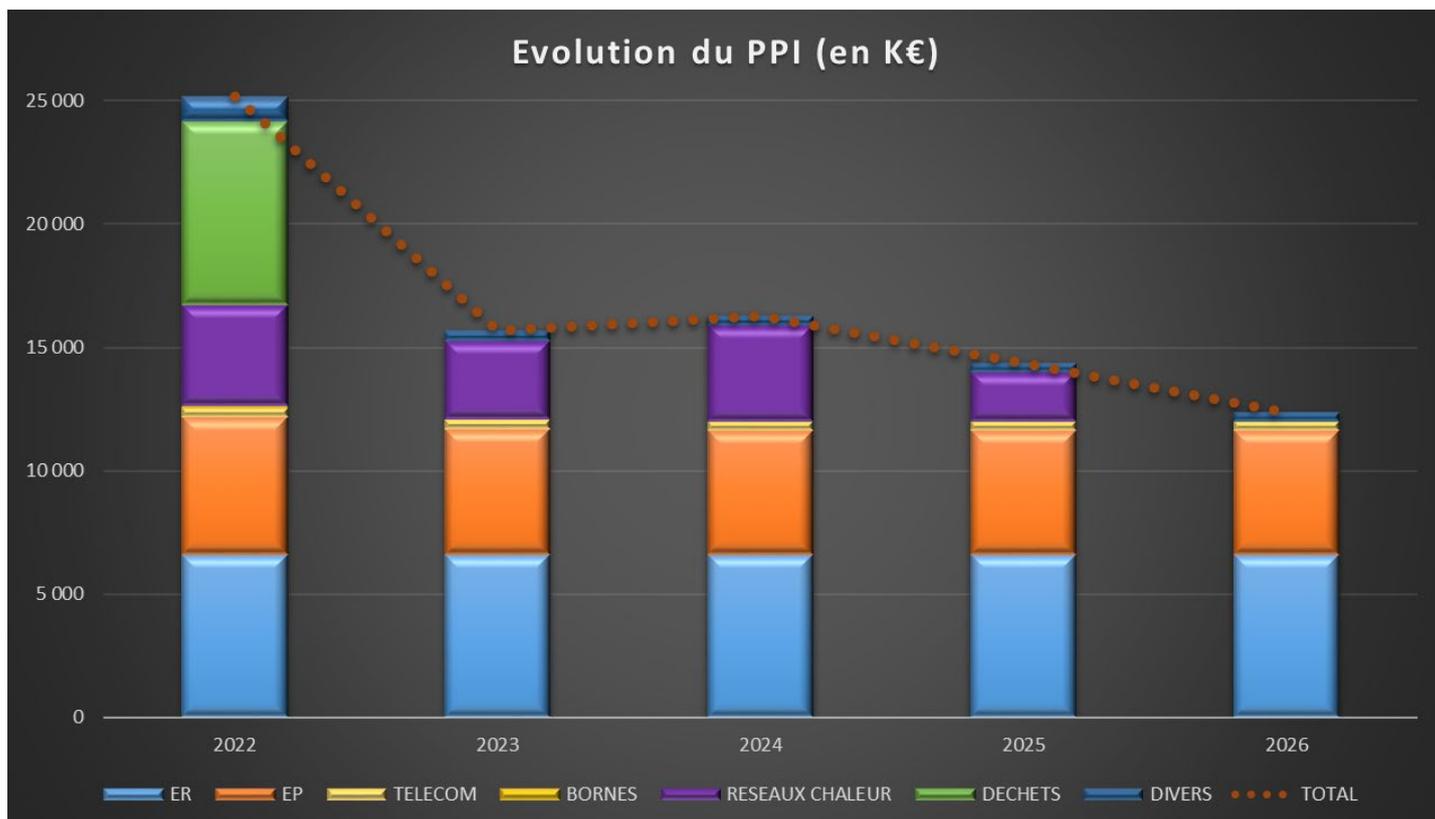
Le niveau d'études en régie est déterminé par notre volume de travaux réalisés sur les réseaux électriques et d'éclairage public.

Nature de la prestation	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Crédits 2021	Prévisions 2022
Produit des services	50 907 €	79 820 €	74 546 €	72 788 €	72 788 €
<i>Reprise conducteurs (BPE)</i>	24 621 €	37 032 €	31 758 €	30 000 €	30 000 €
<i>Prestation SEM (BPE)</i>	12 000 €	42 788 €	42 788 €	42 788 €	42 788 €
<i>Prestation SEM (BPS)</i>	14 286 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Etudes et travaux en régie	624 115 €	648 879 €	617 972 €	743 000 €	880 500 €
<b>Total</b>	<b>675 022 €</b>	<b>728 699 €</b>	<b>692 518 €</b>	<b>815 788 €</b>	<b>953 288 €</b>

## 8. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Depuis plusieurs années, nous élaborons pour l'ensemble des budgets un plan pluriannuel d'investissement dont le détail par secteur d'activités est présenté ci-après et que nous actualisons annuellement sur une période glissante de cinq ans.

En K€	2022		2023		2024		2025		2026	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
<b>I. ELECTRIFICATION RURALE</b>										
Renforcement des réseaux	2 060	1 060	2 060	1 060	2 060	1 060	2 060	1 060	2 060	1 060
Sécurisation des réseaux	2 000	1 290	2 000	1 290	2 000	1 290	2 000	1 290	2 000	1 290
Extension des réseaux	1 030	960	1 030	960	1 030	960	1 030	960	1 030	960
Renouvellement HTA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dissimulation des réseaux	1 509	572	1 509	572	1 509	572	1 509	572	1 509	572
<b>SOUS TOTAL ER</b>	<b>6 599</b>	<b>3 882</b>	<b>6 599</b>	<b>3 882</b>	<b>6 599</b>	<b>3 882</b>	<b>6 599</b>	<b>3 882</b>	<b>6 599</b>	<b>3 882</b>
<b>II. ECLAIRAGE PUBLIC</b>										
Eclairage Public	1 006	452	1 103	452	1 030	452	1 030	452	1 030	452
Programme de Rénovation d'Economie et de Gestion de l'Eclairage Public	4 564	1 934	4 000	1 680	4 000	1 680	4 000	1 680	4 000	1 680
<b>SOUS TOTAL EP</b>	<b>5 570</b>	<b>2 386</b>	<b>5 103</b>	<b>2 132</b>	<b>5 030</b>	<b>2 132</b>	<b>5 030</b>	<b>2 132</b>	<b>5 030</b>	<b>2 132</b>
<b>III. TELECOMMUNICATION</b>										
Génie civil Télécom	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360
FTTH	12	2	12	2	12	2	12	2	12	2
<b>SOUS TOTAL TELECOM</b>	<b>372</b>	<b>362</b>	<b>372</b>	<b>362</b>	<b>372</b>	<b>362</b>	<b>372</b>	<b>362</b>	<b>372</b>	<b>362</b>
<b>IV. BORNES DE RECHARGE</b>										
Bornes de recharge	120	40	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL BORNES</b>	<b>120</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>V. RESEAUX DE CHALEUR</b>										
Réseaux de chaleur	4 065	2 505	3 190	1 595	3 900	2 150	2 000	1 200	0	0
<b>SOUS TOTAL RESEAUX</b>	<b>4 065</b>	<b>2 505</b>	<b>3 190</b>	<b>1 595</b>	<b>3 900</b>	<b>2 150</b>	<b>2 000</b>	<b>1 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VI. DECHETS MENAGERS</b>										
Quai de transfert	3 319	3 319	0	0	0	0	0	0	0	0
Plateforme de compostage	1 221	1 221	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Rouy	2 532	2 532	0	0	0	0	0	0	0	0
Régie de Transport	396	40	0	0	0	0	0	0	0	0
Méthaniseur			0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL DECHETS</b>	<b>7 468</b>	<b>7 111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VII. INVESTISSEMENTS LOGISTIQUES</b>										
Informatique & Téléphonie	432		88		93		43		38	
Pack Services	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Véhicule	264		25				25		25	
Outillage	4									
Aménagement & mobilier	0									
<b>SOUS TOTAL LOGISTIQUES</b>	<b>1 000</b>	<b>300</b>	<b>413</b>	<b>300</b>	<b>393</b>	<b>300</b>	<b>368</b>	<b>300</b>	<b>363</b>	<b>300</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 194</b>	<b>16 586</b>	<b>15 677</b>	<b>8 271</b>	<b>16 294</b>	<b>8 826</b>	<b>14 369</b>	<b>7 876</b>	<b>12 364</b>	<b>6 676</b>



Le financement global de ce plan d'investissement s'appuie sur les programmes de subventions allouées à l'électrification rurale (FACé), aux réseaux de chaleur dont le COT-ENR signé pour 3 ans, les fonds européens.

## CONCLUSIONS

Nous portons des actions volontaristes en matière de sécurisation et fiabilisation des réseaux d'énergie, d'économie en matière d'éclairage public et d'efficacité énergétique des bâtiments.

Par ailleurs nos investissements dans le secteur de la biomasse avec la régie de chaleur, la réorganisation à court et moyen terme de nos installations de traitement des déchets ménagers sont représentatifs de notre capacité à soutenir la transition énergétique et écologique de nos territoires.

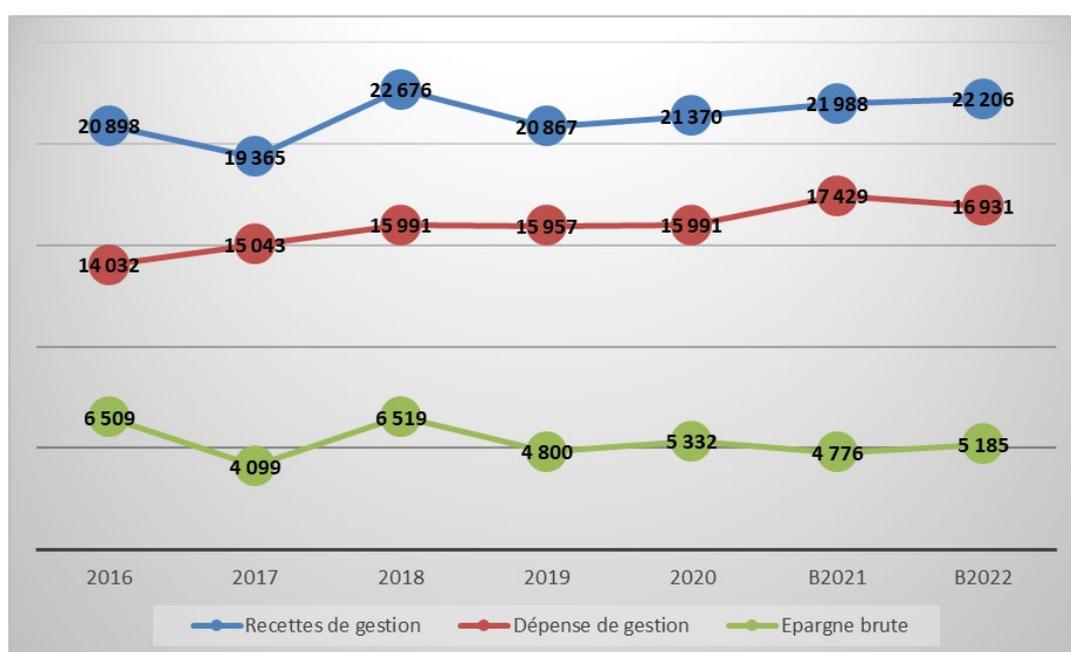
Nous participerons activement au plan de relance en particulier en nous appuyant sur les principes portés par notre fédération (FNCCR) qui plaide pour une action de proximité portée par les collectivités locales et leurs groupements en partenariat étroit avec les acteurs économiques pour créer les conditions de la reprise économique dans les secteurs qui sont les nôtres à savoir : les travaux et bâtiments publics, l'économie circulaire et les productions en circuits courts (plaquettes forestières), la numérisation inclusive de nos services publics locaux.

Il en est de même de nos investissements dans les bornes de recharge électrique qui préfigurent de nouvelles mobilités et dans le soutien à d'autres filières comme l'hydrogène.

Nous nous efforçons, ainsi, au maximum de nos capacités d'autofinancement avec une épargne nette de 4 millions d'euros en 2021 (voir tableau ci-dessous) à soutenir nos entreprises de travaux, de bâtiments publics et prestataires de service majoritairement installés sur notre territoire.

Cependant si la période de contraction financière de nos collectivités mandantes devait à nouveau être constatée du fait de la crise sanitaire qui engendre une perte de recette fiscale et de produits des services, nos capacités à investir en seraient d'autant affectées. Alors que nous retrouvons un niveau d'épargne à la hausse dans les collectivités. Par ailleurs, certaines de nos dotations ne nous autorisent pas à bâtir de meilleures prévisions dans l'état des éléments dont nous disposons et nous appellent à bâtir un budget soutenu sur certains programmes et raisonnable par ailleurs.

Chapitre	(K€)	2016	2017	2018	2019	2020	B2021	B2022
013	Atténuation de charges (c/013)	175,1	172,3	174,2	174,4	244,8	175,0	102,9
70	Prestations de services (c/70)	3 368,6	3 393,1	4 054,5	4 234,3	3 545,0	3 782,9	3 593,9
73	Impôts et taxes (c/73)	4 259,0	4 394,1	4 562,5	4 203,1	4 137,2	4 300,0	4 300,0
74	Dotations et participations (c/74)	11 786,6	9 588,3	12 342,8	9 820,2	11 515,8	11 839,8	12 277,1
75	Autres produits (c/75)	1 308,6	1 817,4	1 541,6	2 350,1	1 724,9	1 652,1	1 693,4
713 SF	Variation de stock - Stock final	0,0	0,0	0,0	85,0	202,2	238,4	238,6
	<b>Recette de gestion (A)</b>	<b>20 897,9</b>	<b>19 365,2</b>	<b>22 675,6</b>	<b>20 867,1</b>	<b>21 370,0</b>	<b>21 988,3</b>	<b>22 205,9</b>
76	Produits financiers	0,8	0,0	0,0	0,0	6,1	5,0	6,8
77	Produits exceptionnels (hors cession)	295,8	96,4	185,9	199,3	137,8	230,4	90,0
78	Reprise provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	319,5	0,0
	<b>Recette réelle (B)</b>	<b>21 194,4</b>	<b>19 461,6</b>	<b>22 861,5</b>	<b>21 066,4</b>	<b>21 513,9</b>	<b>22 543,2</b>	<b>22 302,7</b>
011	Charges à caractère général (c/011)	6 458,5	7 111,6	7 526,2	7 006,7	7 328,1	8 448,8	8 516,7
014	Atténuations de produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
012	Charges de personnel (c/012)	5 029,1	5 246,3	5 599,7	5 709,9	6 152,0	6 448,5	6 200,7
65	Autres charges de gestion courante (c/65)	2 544,0	2 685,5	2 865,0	3 240,3	2 426,1	2 531,7	2 214,0
713 SI	Variation de stock - Stock initial	0,0	0,0	0,0	0,0	85,0	0,0	0,0
	<b>Dépense de gestion (C)</b>	<b>14 031,6</b>	<b>15 043,5</b>	<b>15 990,9</b>	<b>15 956,8</b>	<b>15 991,2</b>	<b>17 429,0</b>	<b>16 931,5</b>
66	Charges financières	106,8	92,4	170,7	115,3	121,6	152,7	166,1
67	Charges exceptionnelles	546,7	226,8	13,3	69,1	43,0	185,1	20,0
68	Dotation provisions	0,0	0,0	167,9	125,0	26,5	0,0	0,0
	<b>Dépense réelle (D)</b>	<b>14 685,2</b>	<b>15 362,7</b>	<b>16 342,8</b>	<b>16 266,2</b>	<b>16 182,3</b>	<b>17 766,9</b>	<b>17 117,5</b>
	<b>EPARGNE DE GESTION (E) = (A-C)</b>	<b>6 866,2</b>	<b>4 321,8</b>	<b>6 684,7</b>	<b>4 910,2</b>	<b>5 378,8</b>	<b>4 559,3</b>	<b>5 274,4</b>
	<b>EPARGNE BRUTE (F) = (B-D)</b>	<b>6 509,2</b>	<b>4 098,9</b>	<b>6 518,7</b>	<b>4 800,2</b>	<b>5 331,7</b>	<b>4 776,3</b>	<b>5 185,2</b>
	Remboursement de capital d'emprunts	395,2	394,4	411,3	600,7	642,0	862,2	943,1
	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>6 114,0</b>	<b>3 704,5</b>	<b>6 107,4</b>	<b>4 199,5</b>	<b>4 689,7</b>	<b>3 914,1</b>	<b>4 242,1</b>



Notre épargne nette est en moyenne de 5M€ par an sur les cinq derniers exercices. Rapportée aux dépenses d'investissements sur la même période, elle représente un taux de prise en charge de 34 % en moyenne de nos investissements.

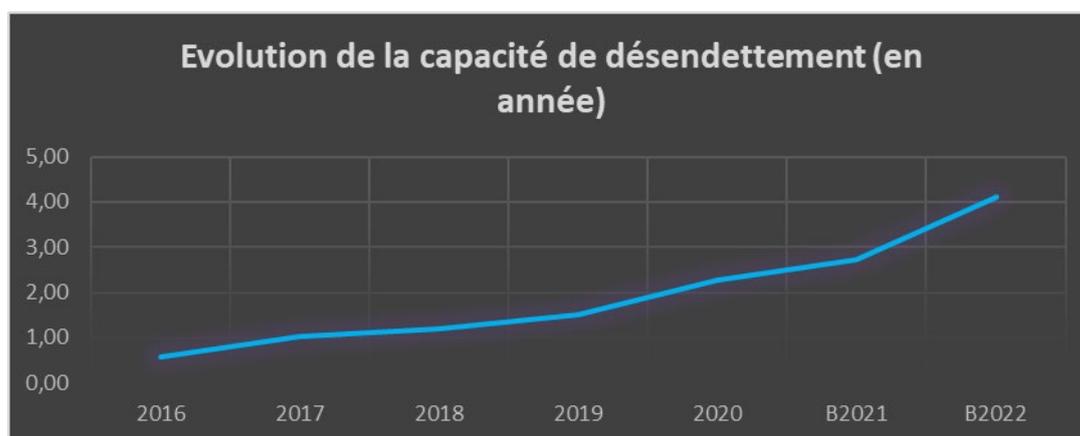
Chapitre	(K€)	2016	2017	2018	2019	2020	B2021	B2022
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>14 458,4</b>	<b>13 613,5</b>	<b>16 923,2</b>	<b>13 951,2</b>	<b>12 880,1</b>	<b>20 749,4</b>	<b>26 285,1</b>

13	Subventions reçues	4 346,4	3 126,6	4 354,4	6 922,9	3 920,6	5 973,1	7 147,1
10	Fonds, dotations et divers (hors 1068)	765,1	585,8	1 025,5	1 053,0	696,2	2 138,5	2 232,1
775	Produits des cessions	32,2	1,1	1,2	28,1	8,1	2,9	0,0
1641	Emprunts	0,0	800,0	4 074,9	0,0	5 500,0	1 782,3	9 159,0
	Epargne nette	6 114,0	3 704,5	6 107,4	4 199,5	4 689,7	3 914,1	4 242,1
27 / 45	Autres recettes d'investissement	4 361,7	1 422,1	1 594,5	1 954,5	1 711,3	2 653,4	2 558,7
166	Delta opération de refinancement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>15 619,4</b>	<b>9 640,0</b>	<b>17 157,9</b>	<b>14 157,9</b>	<b>16 525,9</b>	<b>16 464,3</b>	<b>25 338,9</b>

Fonds de roulement au 01/01/N	4 792,6	5 953,6	1 995,4	2 228,9	2 435,6	6 081,3	1 796,2
Variation du fonds de roulement N	1 161,0	-3 973,5	234,6	206,7	3 645,8	-4 285,1	-946,2
<b>Fonds de roulement au 31/12/N</b>	<b>5 953,6</b>	<b>1 995,4</b>	<b>2 228,9</b>	<b>2 435,6</b>	<b>6 081,3</b>	<b>1 796,2</b>	<b>850,0</b>

<b>Variation du stock de dette</b>	<b>-395,2</b>	<b>405,6</b>	<b>3 663,6</b>	<b>-600,7</b>	<b>4 858,0</b>	<b>920,1</b>	<b>8 215,9</b>
------------------------------------	---------------	--------------	----------------	---------------	----------------	--------------	----------------

(K€)	2016	2017	2018	2019	2020	B2021	B2022
<b>Encours de la dette au 31/12/N</b>	3 780,0	4 185,6	7 849,2	7 248,5	12 106,5	13 026,6	21 242,5
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	0,58	1,02	1,20	1,51	2,27	2,73	4,10



Notre capacité de désendettement fin 2020 (2,3 ans) reste plus que raisonnable, malgré une hausse due aux nouveaux emprunts souscrits pour 5 500 000 €.

Ces capacités à agir nous permettent de saisir toutes les opportunités pour candidater à des appels à projets nationaux comme le Contrat de Transition Ecologique, l'Ecosystème de mobilité hydrogène de l'Ademe, ACTEE 2 (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) organisé par la FNCCR et après que nous soyons lauréat du premier appel à projet et que nous ayons mobilisé plus d'un million d'euros au niveau du territoire énergie Bourgogne Franche Comté, mais également organisés au niveau régional à l'exemple du COT-ENR. Pour se faire, il nous faut donc pouvoir consolider nos expertises métiers dans les secteurs émergents et en particulier dans le secteur de l'ingénierie technique et financière.

Cette présentation sera ajustée, complétée et enrichie de vos remarques, observations et suggestions pour être ensuite traduite en prévisions budgétaires.

#### LES PREVISIONS DU ROB 2022 VISENT A :

- Limiter les effets d'une éventuelle stagnation voire même une diminution de nos financements, par une mobilisation de nos crédits sur l'investissement et singulièrement du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui est une recette de fonctionnement non affectée.  
Le SIEEEN s'engage chaque année à la réinvestir, en totalité, au profit des 309 communes de la Nièvre sur les réseaux de distribution d'électricité et les installations d'éclairage public respectant ainsi une affectation de fait de cette recette issue des consommations d'énergie. Notre épargne nette, après remboursement de la dette, nous permet de dégager un autofinancement annuel moyen de près de 5 millions d'euros soit un montant supérieur au produit de la TCFE.
- Poursuivre et intensifier avec nos collectivités adhérentes la collecte et la valorisation des bio-déchets qui doit contribuer à une stabilisation des dépenses. Si l'ensemble des acteurs locaux se mobilisent, et poursuivent le développement du plan de prévention, la recherche de nouveaux débouchés et la mise à disposition des équipements ou des produits pour d'autres usages (plaquettes forestières, méthanisation).
- Etre un acteur référent dans l'économie circulaire par le tri, le recyclage, le réemploi et l'innovation en participant à la réduction des emballages,
- Mesurer l'impact direct ou induit du développement durable dans la production de nos services aux usagers et citoyens nivernais et œuvrer à massifier nos achats, afin de générer des économies, à l'instar du groupement régional pour la fourniture d'énergie, du groupement pour l'isolation des combles et à être éco exemplaire dans nos pratiques quotidiennes,
- Renforcer encore la synergie de nos différentes compétences pour s'attacher à apporter une réponse globale. Nous recherchons en permanence à mutualiser nos moyens entre nos collectivités adhérentes (conseiller en énergie partagée, ambassadrice de l'énergie, chargés de missions mobilité, urbanisme, planification énergétique...),
- Poursuivre nos engagements issus de la loi TECV puis aujourd'hui de la loi Energie Climat qui se traduisent dans le programme d'actions de la stratégie énergétique de notre territoire départemental en le préparant à vivre sa transition énergétique à travers l'animation du dispositif « Territoire à énergie positive » et planification territoriale.
- Accentuer nos interventions en matière d'efficacité énergétique sur les bâtiments (AEG, DPE, CEP, appel à projet, qualité de l'air et mobilité décarbonée...), soutenir les actions des anciens Espace Info Energies regroupés désormais au sein de l'ALEC 58 et devenu Service d'accompagnement à la rénovation énergétique en matière de politique de l'habitat auprès des particuliers.
- Aider durablement les plus démunis dans le cadre de la précarité énergétique en prenant toute notre part à la définition d'un programme préventif dans cette période où les effets de la crise sanitaire accentuent encore les effets de la crise économique et sociale.
- Participer activement au retour à l'emploi des personnes écartées du marché de l'emploi par l'insertion de clauses sociales dans nos marchés et de concourir aux dispositifs d'insertion des publics les plus éloignés du monde du travail en en simplifiant les conditions d'éligibilité,

- Devenir un opérateur de services numériques au profit de nos collectivités, les accompagner dans la mise en œuvre de leur système d'information territoriale et du guichet unique pour les travaux à proximité des réseaux et permettre aux petites et moyennes collectivités d'avoir une meilleure connaissance de leur domaine public via le SIG et demain le PCRS départemental. Bâtir un nouveau schéma directeur des services informatiques en y intégrant un volet pour l'inclusion numérique afin que les services ainsi proposés bénéficient à tous sans exception.

Dans cette période où l'on tente de redéfinir nos modèles économiques via la transition énergétique, via l'économie circulaire et fonctionnelle, la numérisation des actes de la vie civile et sociale, le SIEEEN doit, préparer et accompagner ses adhérents en se montrant plus que jamais solidaire de ses collectivités (département, communes et intercommunalités), de ses partenaires professionnels et de l'ensemble des nivernais en leur réservant un maximum de moyens à la fois humains, techniques et financiers afin de faciliter leur vie au quotidien.

**Il vous appartient d'examiner et de débattre de ces orientations budgétaires pour 2022 qui seront ensuite traduites dans les différents budgets du SIEEEN.**

---

## **FLASH INFO PROMULGATION DE LA LOI « CLIMAT ET RESILIENCE**

*Loi d°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.*

Le 24 août dernier, était promulguée la loi dite « Climat et résilience », visant à mettre en œuvre un certain nombre de propositions issues de la Convention citoyenne pour le climat.

Au cœur de cette loi, l'objectif de réduction des émissions de CO2 demeure central et transparaît au travers de différentes mesures. A titre d'exemple, dès 2022, sera interdite la publicité en faveur des énergies fossiles. Cette interdiction s'étend aux véhicules polluants à partir de 2028.

En outre, les articles 82 à 102 de la loi climat « Climat et résilience », encouragent le développement massif des énergies renouvelables sur le territoire et insistent particulièrement sur l'implantation locale de celles-ci. Des déclinaisons régionales des objectifs ENR présents dans la PPE devront être intégrées aux schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) notamment.